



Bulletin Officiel

N° 5114 Jeudi 26 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE

SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO -	2
MONOPRIX - AGO -	3
CEREALIS - AGO -	4
SOTIPAPIER - AGO -	5
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB - - AGO -	6

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB - - AGO -	7-8
CEREALIS - AGO -	9-10
SOTIPAPIER - AGO -	11-12
SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO -	13-14
MONOPRIX - AGO -	15-16

INFORMATIONS POST AGO

BEST LEASE	17-19
------------	-------

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN TRESOR SICAV	20-21
MAXULA INVESTISSEMENT E SICAV	22-23
MAXULA PLACEMENT SICAV	24-25

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS	26
FCP UNIVERS AMBITIONS CEA	26

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »	27-31
EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 »	32-35

COURBE DES TAUX

36

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

37-38

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- TUNISIAN PRUDENCE FUND

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2016

- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 - UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 28 juin 2016 à 09 heures à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2015.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2015.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2015.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2015.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2015.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2015 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2015.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2015.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la conclusion d'emprunts.
14. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2016, 2017 et 2018.
15. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018.
16. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 10 juin 2016 à 10h, à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise, avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- 2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2015 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.
- 3- Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2015.
- 4- Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 5- Affectations du résultat de l'exercice 2015.
- 6- Fixation du montant des jetons de présence.
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur.
- 8- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.
- 9- Quitus aux administrateurs.
- 10- Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La société CEREALIS vous informe que son Assemblée Générale Ordinaire annuelle se tiendra le 3 juin 2016 à dix heure et demie (10h30) à l'IACE (Institut Arabe des Chefs d'Entreprise) sise à la Rue du Lac TURKANA, les Berges du Lac, 1053, Tunis, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 et distribution de dividendes ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Renouvellement des mandats de certains administrateurs de la Société ;
10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes actuel de la Société ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la Société ; et
11. Pouvoirs pour formalités

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société. Par ailleurs, nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir régulier.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 -Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER » sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2016, à 11 heures à l'hôtel Mövenpick Gammarth – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2015 ;
- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2015 ;
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015 ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation des jetons de présence des administrateurs ;
- Quitus aux membres du conseil d'administration ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), Société Anonyme au capital de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis , inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B6151996, Matricule Fiscal 002708Q, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 02 juin 2016 à 10 heures à l'Hôtel Le Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi N° 2001-65 relative aux établissements de crédits ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
8. Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir disponible auprès de l'Unité Bourse et Titres de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même Unité sise Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -Tunis.

Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'Unité Bourse et Titres sise rue du Lac Turkana, Les Berges Du Lac- Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 2 juin 2016.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2015, qui s'élève à **64 038 059,250** majoré du report à nouveau positif **2 375,063 TND**, soit au total **64 040 434,313 TND** comme suit :

Réserve légale (5%)	3 202 021,716
Fonds social	1 000 000,000
Réserve ordinaire	27 450 000,000
Réserve pour réinvestissement exonéré	13 376 000,000
Dividendes	19 008 000,000
Report à nouveau	4 412,597

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 0,550 dinar par action ou certificat d'investissement, soit 11% du nominal des actions et des certificats d'investissement.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de Monsieur Alexandre Maymat à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 juin 2015. Ils décident de renouveler son mandat à compter de cette date et pour une période de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Par conséquent, les actionnaires entérinent tous les actes accomplis par Monsieur Alexandre Maymat, en sa qualité de président, depuis le 4 juin 2015 jusqu'à ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Kamel NEJI
- Monsieur Moncef MZABI

Ils exerceront leur fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à »

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **150000 dinars à titre de jetons de présence** pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**CEREALIS**

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale qui se tiendra en date du 03 juin 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de 16.899.161,000 TND et faisant ressortir un résultat net de 1.314.235,925 TND.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes afférents aux états financiers consolidés du groupe Céréalis, approuve les états financiers consolidés du groupe Céréalis de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de 22.705.666,000 TND et faisant ressortir un résultat net de 926.533,000 TND.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et s'élevant à 1.314.235,925 TND de la manière suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2015</i>	<i>1.314.235,925</i>
<i>Résultats reportés antérieurs</i>	<i>91 783,291</i>
<i>Sous total</i>	<i>1.406.019,216</i>
<i>Réserve légale 5%</i>	<i>70.300,961</i>
<i>Réserve spécial d'investissement</i>	<i>1.050.000,000</i>
<i>Résultats reportés</i>	<i>285.718,255</i>

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2015, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que la prime d'émission de 5.111.111,750 dinars est exonérée de l'impôt en cas de sa distribution.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,085 DT par action correspondant à la somme globale de 415.555,565 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du • 2016.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 3.000 TND net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, comme administrateurs de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les administrateurs suivants :

- *Monsieur Mohamed Salah Gahbiche ;*
- *Monsieur Karim Gahbiche ;*
- *Madame Samira Maarouf Bouraoui ;*
- *Monsieur Walid Gahbiche ; et*
- *Monsieur Mohamed Aymen Gahbiche.*

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de monsieur Lotfi Rekik, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour trois (3) nouvelles années, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société ou toute personne qui sera mandatée par lui pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 -Ben Arous

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire de la société SOTIPAPIER qui se tiendra en date du 17 juin 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2015, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve sans restriction ni réserve, les conventions réglementées établies conformément à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect n'a pas pris part au vote et ses actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2015, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice 2015, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un total bilan de 57.600.054,784 dinars et un résultat net de 7.067.516,943 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2015, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice 2015, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un total bilan de 57.552.295 dinars et un résultat net du groupe de 7.136.354 dinars avec des intérêts des minoritaires de 17.210 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice 2015 s'est traduit par un résultat bénéficiaire net d'un montant de 7.067.516,943 dinars et retenant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

Résultat net au 31/12/2015	7.067.516,943
Résultats reportés	642.038,607
Reliquat 1	7.709.555,550
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	0,000
Bénéfices distribuables	7.709.555,550
Dividendes 2015 (23.950.000 actions * 0,200 DT)	4.790.000,000
Reliquat 2	2.919.555,550
Résultats reportés 2015	2.919.555,550

Soit un dividende de 0,200 dinar par action (18,35 % du nominal).

La mise en paiement s'effectuerait à partir du 1^{er} juillet 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer à titre de jetons de présence un montant global de quatre-vingt-dix mille (90.000) dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer Madame Hela Hariz comme nouveau représentant permanent de la société HAN TN au sein du conseil d'administration de la société pour une période expirant avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Madame Hela Hariz présente à la réunion déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toute formalité et publication partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Projet de résolutions de la Société Magasin Général à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **mardi 28 juin 2016** à 9 heures à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises, Tunis sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2015 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2015, l'assemblée générale ordinaire décide :

- d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2015 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2015 ;
- et d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2015 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2015.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit les résultats de l'exercice 2015 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2015	7 384 106
Résultat reporté des exercices antérieurs	278 137
Total	7 662 243
Affectation en réserve légale	-117 204
Bénéfice distribuable	7 545 039
Dividendes à distribuer à raison de 0,450 DT par action	-5 166 563
Reliquat résultat reporté après affectation	2 378 477

- Suite -

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,450 DT par action, soit 45% du nominal.

Ce dividende sera mis en paiement à partir de2016.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupe effectuées en 2015 rentrant dans le cas des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes .

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à 000 DT au titre de l'exercice 2015, à raison de 5 000 DT par administrateur.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du conseil permanent d'audit à 30 000 DT au titre de l'exercice 2015, à raison de 7 500 DT par membre.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société , dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/1 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de vente , le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'emprunt d'un montant de MDT destiné au financement des investissements de l'exercice 2016 ainsi que l'engagement des crédits de gestion totalisant la somme principale deMDT.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2016, 2017 et 2018 :

- Monsieur Tahar BAYAHY : 01 siège
- Société MED INVEST COMPANY : 01 siège
- Monsieur Abdelwaheb BEN AYED : 01 siège
- Monsieur Yahia BAYAHY : 01 siège
- Monsieur Taïeb BAYAHY : 01 siège
- Monsieur Brahim ANANE : 01 siège
- Monsieur Khaled BOURICHA : 01 siège
- Monsieur Ahmed BOUZGUENDA : 01 siège
- Monsieur Moez JOUDI : 01 siège
- Monsieur Ahmed BEN GHAZI : 01 siège

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des deux commissaires aux comptes de la société HORWATH ACF représentée par monsieur et la société AMC ERNST & YOUNG représentée par monsieur Anis LAADHAR pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

DOUZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Projet de résolutions de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au JORT N°62 du 24/05/2016 et par des communiqués publiés aux journaux de Assabeh et Le Temps du 24/05/2016

De ce fait, elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2015, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2015, faisant ressortir pour l'exercice 2015 un bénéfice net après impôt de 4 735 251,054 dinars pour SNMVT, et un bénéfice net global consolidé après impôt de 3 992 672.015 dinars.

Cette résolution mise au vote est

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2015.

Cette résolution mise au vote est

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir et d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 et les réserves non soumises à la retenue à la source, comme suit :

- Suite -

Bénéfice net	4 735 251,054
Réserve pour réinvestissement financier	-1 280 000,000
Bénéfice de l'exercice après affectation de la réserve pour réinvestissement financier	3 455 251,054
Résultats reportés	132 009,000
Réserve de réinvestissement financier débloquée et antérieure à 2014	4 850 000,000
Réserve ordinaire antérieure à 2014	1 266 321,868
Total à affecter	9 703 581,922

Affectation

Réserve légale	243 363,002
Dividendes statutaires (0,100d /action)	1 996 937,300
Super dividendes (0,300d /action)	5 990 811,900
Report à nouveau	1 472 469,720
Total affecté	9 703 581,922

Les dividendes seront payés à partir du mardi 21 juin 2016.

Il est à noter que les dividendes des actionnaires personnes physiques sont exonérés de la retenue à la source de 5% à concurrence de 0,312dt par action, représentant la partie provenant des bénéfices et réserves antérieurs à 2014.

Cette résolution mise au vote est

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2015 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

Cette résolution mise au vote est

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 60 000 Dinars brut au titre de jetons de présence pour l'exercice 2015, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Elyes Jouini en qualité d'administrateur indépendant et ce, pour la durée restante du mandat des autres membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des deux commissaires aux comptes, à savoir la société F.M.B.Z KPMG Tunisie représentée par Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Hichem BESBES, au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

Cette résolution mise au vote est

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الاجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل -1002 تونس-

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 30 أبريل 2016 ينشر بيت الإيجار المالي التونسي السعودي مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

1 - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

اللائحة الأولى : إن الجلسة العامة العادية، بعد الاستماع إلى تلاوة تقارير مجلس الإدارة و مراقبا الحسابات والمراقب الشرعي للسنة المالية 2015، توافق على هذه التقارير وعلى الموازنة والحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2015 وعلى مجموع بدل الحضور الخام البالغ 129.659,374 دينار الذي تم توزيعه على أعضاء مجلس الإدارة خلال سنة 2015. وبذلك تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية كما هي في 31 ديسمبر 2015.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية أطلعت الجلسة العامة العادية على التقرير الخاص الذي أعده مراقبا الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 29 من القانون 65-2001 المتعلق بمؤسسات القرض وبالفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية وبالفصل 22 من العقد التأسيسي لشركة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي و تنفيذاً لمقتضيات الفصل 203 من نفس المجلة و تصادق على جميع الاتفاقيات الواردة بهذا التقرير.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة نظرت الجلسة العامة العادية في تقرير الرقابة الشرعية حول نشاط الشركة خلال سنة 2015، الذي تفضل بتقديمه إلى المساهمين ، سماحة الشيخ محمد المختار السلامي، المراقب الشرعي للشركة، وهي تشكر سماحته على التوجيهات التي يقوم بها لإنارة سبيل العاملين بالشركة، وتسجل بكل ارتياح تطابق أعمال الشركة لأحكام الشريعة الإسلامية السمحة

و تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة : تقرر الجلسة العامة العادية توزيع الأرباح الصافية الناتجة عن تصرف سنة 2015 والبالغة **4.726.478,321** دينار بالإضافة للأرباح المرحلة عن سنة 2014 والبالغة **117.162,293** دينار والأرباح المؤجلة عن سنة 2014 المتعلقة بإعادة شراء الأسهم الذاتية للشركة البالغة 121.454,600 دينار أي مجموع **4.965.095,214** دينار على النحو التالي :

الأرباح الصافية لسنة 2015	•	4.726.478,321	دينار
الأرباح المؤجلة عن سنة 2014	•	238.616, 893	دينار
مجموع الأرباح للتوزيع	•	4.965.095,214	دينار
احتياطي إجباري (5 %)	•	248.254,761	دينار
الأرباح بعد الاحتياطي الإجباري	•	4.716.840,453	دينار
توزيع الأرباح على المساهمين	•	3.000.000,000	دينار
احتياطي الاستثمار	•	1200.000,000	دينار
الصندوق الاجتماعي	•	200.000,000	دينار
نتائج مرحلة	•	316.840,453	دينار

وسيتم توزيع الأرباح على المساهمين بداية من غرة جويلية 2016.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الخامسة : تقرر الجلسة العامة العادية ، بناء على تعليمات سماحة الشيخ محمد المختار السلامي، المراقب الشرعي للشركة إحالة الغرامات الأخوذة من الماطلين والبالغة 124.106,619 دينار، وذلك بأن تنفق بصفة متناصفة بين صندوق الكتابيب القرآنية ووجه النفع العام.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السادسة : تعطي الجلسة العامة العادية الصلاحيات لكل حامل لنسخة من محضر هذه الجلسة ليقوم بإجراءات الإيداع و ليتّم أعمال النشر كما يقتضيه القانون الجاري به العمل.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- Suite -

II الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

2014/12/31	2015/12/31	
2 927 924	3 420 470	السيولة و ما يعادلها
161 493 539	181 880 481	مستحقات الإيجار المالي
5 604 098	2 332 181	عقود إيجار في طور الإنتظار
7 464 456	8 263 050	المستحقات غير المدفوعة
-450 424	-486 882	الفوائد المعلقة
-6 871 422	-7 559 088	المخصصات
167 240 247	184 429 742	صافي المستحقات الناجمة عن الإيجار
659 980	1 659 580	محفظة المساهمات
-30 000	-30 000	المخصصات
629 980	1 629 580	صافي محفظة المساهمات
5 141 726	5 219 960	الأصول الثابتة المادية
-1 305 273	-1 624 674	تطرح الإستهلاكات
3 836 453	3 595 286	صافي الأصول الثابتة
119 141	122 141	الأصول الثابتة غير المادية
-62 466	-70 307	تطرح الإستهلاكات
56 675	51 833	صافي الأصول الثابتة غير المادية
217 567	86 955	الأصول غير جارية أخرى
778 115	787 345	الأصول جارية أخرى
175 686 960	194 001 212	مجموع الأصول
122 154 984	134 853 238	تمويلات بنكية
2 969 207	2 679 223	تسبقات على عمليات الإيجار
2 226 239	5 269 305	مزودون و الحسابات المتصلة بهم
7 032 702	7 981 775	الخصوم الجارية الأخرى
100 704	304 654	مدخرات بعنوان المخاطر العامة
131 483 835	151 088 196	مجموع الخصوم
30 000 000	30 000 000	رأس المال الإجتماعي
11 983 333	14 431 188	الإحتياطي
-2 507 759	-2 650 102	اسهم ذاتية
610 789	815 091	الأموال الذاتية الأخرى
117 162	316 840	نتائج مؤجلة
-	-	النتيجة
41 203 125	42 913 017	مجموع الأموال الذاتية
175 686 960	194 001 212	مجموع الأموال الذاتية والخصوم

- Suite -

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2014

المجموع	النتيجة الصافية للسنة المالية	المتاح الموجلة	احتياط الاستثمار	احتياط المخاطر المالية	الصندوق الاجتماعي	احتياطات قانونية	منحة الاصدار	اسهم ذاتية	رأس مال الشركة	(بالدينار)
23 713 627	2 212 933	8 480	0	507 905	500 000	484 309			20 000 000	الرصيد في 31/12/2012
0	-2 212 933	2 101 862				111 071				توزيع مصادق عليه من طرف الجلسة العلمة العادية في 19/04/2013
-2 000 000		-2 000 000								توزيع الأرباح لسنة 2012
21 713 627	0	110 342	0	507 905	500 000	595 380			20 000 000	الرصيد في 31/12/2012 بعد التخصيص
21 000 000							11 000 000		10 000 000	التوزيع في رأس المال من خلال عملية الانراج بالبورصة
-180 893								-180 893		اسهم ذاتية
405					405					فراند الصندوق الاجتماعي
-507 905				-507 905						المؤونة المحاسبية
3 210 028	3 210 028									النتيجة المحاسبية لسنة 2013
45 235 262	3 210 028	110 342	0	0	500 405	595 380	11 000 000	-180 893	30 000 000	الرصيد في 31/12/2013
0	-3 210 028	3 044 010				166 019				توزيع مصادق عليه من طرف الجلسة العلمة العادية في 17/04/2014
-3 000 000		-3 000 000								توزيع الأرباح لسنة 2013
42 235 262	0	154 352	0	0	500 405	761 398	11 000 000	-180 893	30 000 000	الرصيد في 31/12/2013 بعد التخصيص
-2 326 865								-2 326 865		اسهم ذاتية
10384,069					10 384					فراند الصندوق الاجتماعي
104 657		104 657								ارباح متأتية من عقد تعديل الاسهم
4 179 688	4 179 688									النتيجة المحاسبية لسنة 2014
44 203 125	4 179 688	259 009	0	0	510 789	761 398	11 000 000	-2 507 758	30 000 000	الرصيد في 31/12/2014
0	-4 179 688	2 858 153	999 600		100 000	221 935				توزيع مصادق عليه من طرف الجلسة العلمة العادية في 16/04/2015
-3 000 000		-3 000 000								توزيع الأرباح لسنة 2014
41 203 126	0	117 162	999 600	0	610 789	983 333	11 000 000	-2 507 758	30 000 000	الرصيد في 31/12/2014 بعد التخصيص
4 726 478	4 726 478									النتيجة المحاسبية لسنة 2015
4 302					4 302					فراند الصندوق الاجتماعي
-142 344								-142 344		شراء اسهم ذاتية
121 455		121 455								ارباح سنة 2014 متعلقة بعقد تعديل الاسهم
45 913 017	4 726 478	238 617	999 600	0	615 091	983 333	11 000 000	-2 650 103	30 000 000	الرصيد في 31/12/2015
0	-4 726 478	3 078 224	1 200 000		200 000	248 255				توزيع مصادق عليه من طرف الجلسة العلمة العادية في 30/04/2016
-3 000 000		-3 000 000								توزيع الأرباح لسنة 2015
42 913 017	0	316 840	2 199 600	0	815 091	1 231 588	11 000 000	-2 650 103	30 000 000	الرصيد في 31/12/2015 بعد التخصيص

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN TRESOR SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 9, rue du Lac Neuchâtel- Les Berges du Lac -1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 23 mai 2016

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2015 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et prend acte des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 2 579 497 dinars, conformément aux dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **4,304 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **mardi 31 mai 2016**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des administrateurs :

-Monsieur Abdelaziz HAMMAMI

-AMEN BANK représentée par M. Sami HRIGA

Arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs :

-Monsieur Abdelaziz HAMMAMI

-AMEN BANK représentée par M. Sami HRIGA

pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

- Suite -

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs

Echéance du mandat :

qui prendra fin lors de l'Assemblée

Générale Ordinaire qui statuera

sur les états financiers de l'exercice :

-COMAR représentée par M. Skander LAHRIZI	2017
-AMEN BANK représentée par M. Sami HRIGA	2018
-AMEN INVEST représentée par M. Karim BLANCO	2017
-AMEN INVEST représentée par Mme. Mouna LAKHOUA	2017
-Monsieur Abdelaziz HAMMAMI	2018
-Monsieur Taoufik CHERIF	2016
-Monsieur Adel GRAR	2017

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

CINQUIEME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence au titre de l'exercice 2016 à 500 dinars par administrateur et par séance

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

SIXIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2016**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2015, comme suit :

	(En dinars)
Résultat d'exploitation 2015	353 037,566
Régularisation du résultat d'exploitation 2015	(12 238,628)
Report à nouveau 2014	8,955
Sommes distribuables 2015	340 807,893
Dividendes	340 743,975
Report à nouveau 2015	63,918

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le dividende de l'exercice 2015 à **3,575 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 63,918 dinars au compte « Report à nouveau ».

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de MAXULA BOURSE, à compter du **27/05/2016**. L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions MAXULA INVESTISSEMENT SICAV.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité. CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prenant acte que le mandat de tous les administrateurs vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer les administrateurs suivants pour une période de 3 ans, prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2018 :

- Monsieur Raouf AOUADI
- MAXULA BOURSE
- Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances- STAR-
- Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances- COMAR-
- Melle. Salwa KHALDI
- Monsieur Hatem HLAOUI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte de la décision du Conseil d'Administration relative à la nomination du cabinet FINOR représenté par Monsieur Karim DEROUICHE en tant que commissaire aux comptes de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'allouer un montant brut de 300 dinars par administrateur et par séance au titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Ces jetons de présence seront supportés par le gestionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**MAXULA PLACEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2016**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2015, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2015, comme suit :

(En dinars)	
Résultat d'exploitation 2015	642 255,845
Régularisation du résultat d'exploitation 2015	40 721,436
Report à nouveau 2014	146,710
Sommes distribuables 2015	683 123,991
Dividendes	682 920,783
Report à nouveau 2015	203,208

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2015 à **3,301 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 203,208 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende de MAXULA PLACEMENT SICAV s'effectuera à partir du **27/05/2016** aux guichets de MAXULA BOURSE.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions MAXULA PLACEMENT SICAV.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prenant acte que le mandat de tous les administrateurs vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer les administrateurs suivants pour une période de 3 ans, prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2018 :

- Monsieur Raouf AOUADI
- MAXULA BOURSE
- Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances- STAR-
- Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances- COMAR-
- Melle. Salwa KHALDI
- Mr. Belhassen KHAYATI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte de la décision du Conseil d'Administration relative au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Monsieur Mustapha MEDHIOUB pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration de MAXULA PLACEMENT SICAV des jetons de présence relatifs à l'exercice 2015 pour un montant brut de 300 dinars par administrateur et par séance.

Le montant des jetons de présence sera supporté par le gestionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP UNIVERS AMBITION PLUS

Fonds Commun de Placement

Adresse: Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz
Les Berges du Lac - 1053 Tunis

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière- SCIF- informe les porteurs de parts de **FCP UNIVERS AMBITION PLUS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 et à compter du **jeudi 26 mai 2016**,

un dividende de 0,124 dinar par part

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise à la rue du Lac Oubeira Immeuble El Faouz –Les Berges du Lac -1053 Tunis.

2016 - AS - 3691

AVIS DE SOCIETES

FCP UNIVERS AMBITION CEA

Fonds Commun de Placement

Adresse: Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz
Les Berges du Lac - 1053 Tunis

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière- SCIF- informe les porteurs de parts de **FCP UNIVERS AMBITION CEA** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 et à compter du **jeudi 26 mai 2016**,

un dividende de 0,058 dinar par part

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise à la rue du Lac Oubeira Immeuble El Faouz –Les Berges du Lac -1053 Tunis.

2016 - AS - 3692

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»

Montant : 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 26 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,321%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,355%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,424%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,458%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,467%	983,615
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,501%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,543%	1 003,453
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,569%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,612%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,741%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,924%	1 019,356
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,669
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,750
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	866,391
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,918
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,389
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,737
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,434
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,614
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,882
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,726
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,805
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,298
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,148
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,748

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,725	160,742		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,507	108,519		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,118	93,127		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,295	14,297		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,564	104,575		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,467	1,468		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,165	103,243		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,298	39,302		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,305	53,310		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	134,854	134,761		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	497,318	496,821		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	121,103	121,636		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,197	125,385		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	136,723	137,229		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	119,955	120,440		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	97,036	97,027		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	144,122	144,335		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	91,972	92,262		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,650	93,766		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	140,104	140,246		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,261	127,301		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,145	81,303		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,039	108,165		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	96,135	96,289		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,810	98,522		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,134	102,450		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,000	19,038		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 523,892	1 523,341		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 217,186	2 219,012		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,644	119,895		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	109,296	109,387		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	141,439	141,493		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	144,478	143,207		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,501	15,392		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 141,709	5 137,731		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 988,153	4 987,701		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,391	2,400		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,112	2,116		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,126	1,127		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,068	1,070		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,065	1,067		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,068	1,071		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	104,049	103,805		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,440	9,384		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	111,541	110,827		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,924	118,948		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	105,971	105,983
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	101,359	101,368
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,466	107,477
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	100,134	100,146
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,485	101,497
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,918	108,929
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,427	106,439
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	100,213	100,223
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,677	106,687
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,876	103,888
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,074	102,085
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	101,265	101,276
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,253	104,264
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	102,837	102,846
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,818	104,829
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,360	100,370
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,337	106,347
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,235	100,246
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	101,517	101,527
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,895	106,906
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,680	104,693
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,863	100,873
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,504	106,514
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,410	100,421

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,330	10,331
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,910	104,919
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,295	101,306
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,343	102,355
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,276	10,277
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	57,234	57,401
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	133,562	133,680
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 390,979	1 392,037
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	111,740	111,809
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	107,937	108,048
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	98,154	98,288
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,932	16,937
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	270,744	270,933
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,619	28,682
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 291,027	2 302,376
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,396	70,510
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,609	53,643
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,474	102,332
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,364	86,084
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,794	10,800
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,665	11,664
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,395	14,400
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,866	12,864
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,590	12,607
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,188	11,196
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	143,222	143,539
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	137,401	137,718
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,407	9,421
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	99,860	99,993
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	79,556	79,669
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	81,487	81,737
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	18/05/16	3,062	96,121	99,990	100,215
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	93,950	94,752
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,529	102,690
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	112,871	112,790
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	102,439	102,735
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	140,040	135,526
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	101,359	98,885
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	101,002	98,686
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	199,033	198,569
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	182,481	182,294
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	158,353	158,203
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,517	19,519
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	143,844	143,304
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	116,314	115,700
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 711,145	8 630,620
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,058	7,867	8,488	8,436
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	84,686	84,372
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	983,940	978,825
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5 000,000	5 141,343	5 132,594
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	111,541	112,023
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,124	7,981	9,285	9,256
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	80,412	79,638
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 000,000	9 999,740

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabésienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »
Siège social : 8, Rue 8061 – Zone industrielle Charguia I

La Société Tunisienne d'équipement « STEQ » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Hichem KACEM et Mr Fethi NEJI.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31-déc-15	31-déc-14
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		60 498	60 498
Moins : amortissements		-47 767	-45 448
Moins : provisions		-10 000	-10 000
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	1	2 731	5 050
Immobilisations corporelles		12 457 593	12 096 242
Moins : amortissements		- 3 464 232	-2 884 334
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	2	8 993 361	9 211 908
Immobilisations financières		24 348 079	20 249 353
Moins : provisions		- 2 676 191	-1 510 772
<i>Immobilisations financières nettes</i>	3	21 671 888	18 738 581
Total net des actifs immobilisés		30 667 980	27 955 539
Autres actifs non courants			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	ANC	30 667 980	27 955 539
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		8 508 269	7 973 659
Moins : provisions		- 808 118	-839 720
<i>Stocks nets</i>	4	7 700 151	7 133 939
Clients et comptes rattachés		7 884 726	6 591 363
Moins : provisions		- 1 518 947	-1 428 041
<i>Clients nets</i>	5	6 365 779	5 163 322
Autres actifs courants		3 320 357	5 914 341
Moins : provisions		- 614 648	-1 486 160
<i>Autres actifs courants nets</i>	6	2 705 709	4 428 181
Placements et autres actifs financiers		4 613 881	5 996 978
Moins : provisions		- 2 718 681	-2 718 681
<i>Placements nets</i>	7	1 895 200	3 278 297
Liquidités et équivalents de liquidités	8	584 239	349 315
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	AC	19 251 078	20 353 054
TOTAL DES ACTIFS	A	49 919 058	48 308 593

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc-15	31-déc-14
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		7 000 000	7 000 000
Réserves		4 733 503	4 733 503
Réserves pour fonds social		234 742	226 669
Avoirs des actionnaires		-150 183	-150 183
Résultats reportés		3 958 131	2 879 437
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	15 776 193	14 689 426
Résultat de l'exercice		607 927	1 354 850
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	CP	16 384 120	16 044 276
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	10	4 078 623	3 741 273
Autres passifs financiers		4 012	4 012
Provisions		5 440	5 440
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	PNC	4 088 075	3 750 725
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	8 696 117	11 078 999
Autres passifs courants	12	2 791 087	2 009 985
Autres passifs financiers	13	16 546 692	13 778 772
Concours bancaires	14	1 412 967	1 645 836
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	PC	29 446 863	28 513 592
TOTAL DES PASSIFS	P	33 534 938	32 264 317
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		49 919 058	48 308 593

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DE 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinar tunisien)

Désignation	Notes	31-déc 2015	31-déc 2014
Revenus	R1	44 596 837	44 245 660
Coût des ventes	R2	-34 919 459	-34 722 757
MARGE BRUTE		9 677 378	9 522 903
Autres produits d'exploitation	R3	228 472	159 433
Frais de distribution	R4	-2 784 376	-2 610 789
Frais d'administration	R5	-3 350 253	-2 833 361
Autres charges d'exploitation		-435569	-357 313
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 335 652	3 880 873
Charges financières nettes	R6	-2 845 613	-4 964 700
Produits financiers	R7	447 366	278 648
Autres gains ordinaires	R8	143 358	3 467 098
Autres pertes ordinaires		-19 207	-25 359
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 061 556	2 636 560
Impôt sur les bénéfices	R9	453 629	1 281 710
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		607 927	1 354 850
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		607 927	1 354 850
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
RESULTAT APRES MODIF.COMPTABLES		607 927	1 354 850

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DE 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Notes	31-déc 2015	31-déc 2014
<u>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients	FEX1	50 941 946	52 187 238
Sommes versées aux fournisseurs	FEX2	- 21 047 357	- 25 608 590
Sommes versées au personnel & organismes sociaux	FEX3	- 2 923 167	- 2 595 242
Paievements à l'Etat	FEX4	- 10 932 461	- 11 734 980
Intérêts de gestion payés	FEX5	- 2 434 036	- 2 735 491
Autres Encaissements	FEX6	532 106	415 883
Autres Décaissements	FEX7	- 33 200	- 5 100
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	FEX	14 103 831	9 923 718
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissements</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI.1	- 285 133	- 165 121
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI.2	48 000	4 469 065
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. Financières	FI.3	- 761 155	- 1 198 000
Encaissements provenant de la cession d'immob. Financières	FI.4	1 247 669	
Autres Encaissements	FI.5		
Autres Décaissements	FI.6	- 1 455 353	- 3 925 721
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissements	FI	- 1 205 972	-819 777
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement dividendes			
Dividendes & autres distributions		- 277 683	-
Encaissements provenant des emprunts	FF.1	17 427 274	16 590 810
Remboursement d'emprunts	FF.2	- 29 581 867	- 27 665 516
Autres Encaissements			
Flux de trésorerie affecté aux activités de financement	FF	- 12 432 276	- 11 074 706
Incidences des variations de taux de change sur les liquidités & équivalents de liquidités			
Variations de trésorerie		465 583	- 1 970 765
Trésorerie au début de l'exercice		-1 294 312	676 453
Trésorerie à la fin de l'exercice		-828 729	-1 294 312

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
PERIODE DE 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	31-déc 2015	%	31-déc 2014	%
Ventes de marchandises	44 596 837	100%	44 245 660	100%
Cout d'achat de marchandises vendues	-34 919 459	-78%	-34 722 757	-78%
MARGE BRUTE	9 677 378	22%	9 522 903	22%
Autres charges externes	-2 352 850	-5%	-2 018 540	-5%
Autres produits d'exploitation	228 472	1%	159 433	0%
VALEUR AJOUTEE BRUTE	7 553 000	17%	7 663 796	17%
Charges de personnel	-3 433 925	-8%	-3 050 731	-7%
Impôts et taxes	-234 702	-1%	-269 173	-1%
Subventions d'exploitation	0	0%	0	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 884 373	9%	4 343 892	10%
Autres produits et gains	143 358	0%	3 467 098	8%
Produits financiers	447 366	1%	278 648	1%
Autres charges et pertes	-19 207	0%	-25 359	0%
Charges financières	-2 394 229	-5%	-2 264 611	-5%
Dotations aux amortissements & provisions	-1 535 388	-3%	-3 735 358	-8%
Reprises sur provisions & amortissements	535 283	1%	572 250	1%
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	1 061 556	2%	2 636 560	6%
Impôt sur les sociétés	-453 629	-1%	-1 281 710	-3%
RESULTAT ORDINAIRE APRES IMPOT	607 927	1%	1 354 850	3%
Effets des modifications comptables	-		-	
RESULTAT NET APRES MODIF. COMPTABLES	607 927	1%	1 354 850	3%

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE ANC - ACTIFS NON COURANTS :

Au 31 décembre 2015, cette rubrique totalise un montant net de 30 667 980 DT contre 27 955 539 DT au 31 décembre 2014.

En DT

DESIGNATION	NOTE	VCN 31.12.2015	VCN 31.12.2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	2 731	5 050
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	8 993 361	9 211 908
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	21 671 888	18 738 581
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		30 667 980	27 955 539

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles totalisent, au 31 décembre 2015, une valeur brute de 60 498 DT, une valeur stable depuis 2014,

La provision constatée au niveau de ce poste d'un montant de 10 000 DT, est rattachée à la situation du fonds de commerce associé à l'ancien local de la société (Rue Houcine Bouzaïene –Tunis).

Le détail des immobilisations incorporelles, figure au niveau du tableau suivant :

En DT

LIBELLE	VALEUR BRUTE				VALEUR AU 31.12.15	PROVISION ANTERIEUR	AMORTISSEMENTS				VCN
	DEBUT	ACQUI.	CESSION	RECLAS.			AMORTISS. ANTERIEUR	DOTATION	CESSION	AMORTISS. &PROV. CUMULES	
LOGICIEL	50 498	-	-	-	50 498		45 449	2 319	-	47 768	2 731
FONDS DE COMMERCE	10 000	-	-	-	10 000	10 000		-	-	10 000	0
TOTAL	60 498	-	-	-	60 498	10 000	45 449	2 319	-	57 768	2 731

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2015, une valeur brute de 12 457 593 DT contre 12 096 242 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 361 351 DT (1 006 770 DT d'acquisitions contre 645 420 DT de cessions et de reclassement).

Les principaux comptes d'immobilisations concernés par ces variations, sont les suivants :

- Immobilisation en Cours : Diminution de 381 519 DT (Reclassement de l'immobilisation en cours d'une valeur de 579 125 DT) et augmentation de 197 606 correspondants aux travaux liés à une partie du siège sociale de la société.
- Bâtiments : Reclassement de 579 125 DT suite à l'achèvement des travaux d'une partie du siège de la société
- Matériel de transport : Augmentation de 100 632 DT correspondant, principalement, à l'acquisition de quatre véhicules pour un montant de 166 928 DT contre la cession de trois véhicules pour un montant brut de 66 295 DT.

Le détail des variations enregistrées au niveau des immobilisations corporelles, figure au niveau du tableau suivant :

En DT

LIBELLE	VALEUR BRUTE				VALEUR AU 31/12/2015	AMORTISSEMENTS				VCN
	DEBUT	ACQUISITION	CESSION ①	RECLASS.		AMORTISS. ANTERIEURS	DOTATION	CESSION	AMORTISS. CUMULES	
ERRAIN	1 784 819	0	0	0	1 784 819	0	0	0	0	1 784 819
IMMOBILISATIONS	② 5 303 440	0	0	579 125	5 882 565	1 069 281	270 936	0	1 340 217	4 542 348
GEN.AMEN. INSTA	1 045 576	21 698	0	0	1 067 274	312 100	104 245	0	416 345	650 929
MATERIEL INDUSTRIEL	25 353	501	0	0	25 854	16 686	2 684	0	19 370	6 484
MATERIEL DE TRANSPORT	1 448 137	166 928	66 295	0	1 548 770	798 412	226 298	65 795	958 915	589 855
EQUIPEMENT DE BUREAU	249 795	5 541	0	0	255 336	210 085	20 787	0	230 872	24 461
MATERIEL INFORMATIQUE	506 311	35 372	0	0	541 683	477 770	20 743	0	498 513	43 170
IMMOBILISATION EN COURS ③	1 732 811	197 606	0	-579 125	1 351 292	0	0	0	0	1 351 292
TOTAL	12 096 242	427 646	66 295	0	12 457 593	2 884 334	645 693	65 795	3464232	8 993 361

① Le résultat de la cession de l'exercice, se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	VALEUR BRUTE	CUMUL AMORT.	VCN	PRIX CESSION	(+/-) VALUE
CESSION IVECO 4497 TU 129	908	408	500	18 000	17 500
CESSION IVECO 1496 TU 132	36 451	36 451	0	20 000	20 000
CESSION FIAT 6898 TU 138	28 936	28 936	0	10 000	10 000
TOTAL	66 295	65 795	500	48 000	47 500

② Les constructions achevées, correspondent aux travaux du premier étage (département administratif) du siège social situé au 8, rue 8601 Z.I Charguia I.

③ Le poste « Immobilisations encours » dont la valeur comptable s'élève à 1 351 292 DT correspond aux travaux partiellement exécutés au niveau du 2^{ème} étage du local de la « STEQ ». Une expertise datée du 27 Avril 2015, affiche une valeur des travaux non encore achevés, pour 1 350 000 DT.

Par ailleurs, les travaux d'inventaire physique des immobilisations, effectués par la société, ont fait l'objet d'un rapprochement avec les données comptables. Le rapprochement de cet inventaire aux chiffres comptables a dégagé des immobilisations non identifiées pour une valeur brute de 153 615 DT et une valeur comptable nette nulle.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant au 31 décembre 2015, un montant brut de 24 348 079 DT contre 20 249 353 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 4 098 726 DT, se ventile comme suit :

En DT			
DESIGNATION	NOTE	31/12/2015	31/12/2014
TITRES DE PARTICIPATIONS	3.1	24 224 540	20 118 637
PRETS AU PERSONNEL		92 702	82 379
CAUTIONS DOUANIERES ACCORDEES		30 837	48 337
TOTAL BRUT		24 348 079	20 249 353
PROVISIONS / TITRES DE PARTICIPATIONS	3.1	-2 644 254	-1 478 834
PROVISIONS /PRETS AU PERSONNEL		-1 100	-1 100
PROVISIONS / CAUTIONS ACCORDEES		-30 837	-30 838
TOTAL PROVISIONS		-2 676 191	-1 510 772
TOTAL NET		21 671 888	18 738 581

3.1 Titres de participations :

Les mouvements enregistrés, au niveau des titres de participation, se résument comme suit :

- L'acquisition de 3 667 parts sociales de la société « MAISON TEMIMI » pour une valeur de 480 103 DT.
- La participation à l'augmentation de capital de la société « JNAYNA » pour un montant de 312 500 DT.
- L'acquisition de 20 000 titres « MERIDIANA » pour un montant de 400 000 DT.
- L'acquisition de 15 450 titres « STHS » pour un montant de 3 090 000 DT.
- La participation à l'augmentation de capital de la société « TUBTEC » pour un montant de 798 000 DT.
- La cession de 9 747 parts sociales de la société « PATRIMOINE » pour une valeur de 974 700 DT.

Les détails de la composition du portefeuille titres de participation ainsi que les variations enregistrées et les provisions constatées, par nature de participation, se présentent au niveau du tableau suivant :

TITRES DE PARTICIPATION	SOLDE INITIAL			ACQUISITION			CESSIONS			SOLDE FINAL			PROVISION	VCN
	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT		
PIMA	438 961	10	4 691 813							438 961	10	4 691 813		4 691 813
BTS	100	10	1 000							100	10	1 000		1 000
DAR EDDOHEN	500	100	50 000							500	100	50 000	50 000	0
GRANADA HOTEL	44 287	10	442 888							44 287	10	442 888		442 888
KOKET	22 457	107	2 412 004							22 457	107	2 412 004	0	2 412 004
BAGNOLE "EXPRESSE ILE "	6 000	10	60 000							6 000	10	60 000		60 000
MAISON TMIMI	17 166	102	1 761 789	3 667	131	480 103				20 833	107	2 241 892		2 241 892
JAEGER	14 000	10	140 000							14 000	10	140 000	140 000	0
JNAYNA	2 625	100	262 500	3 125	100	312 500				5 750	100	575 000		575 000
SHAMSY	27 773	4	127 780							27 773	4	127 780	127 780	0
PALMA	49 843	11	572 273							49 843	11	572 273	455 323	116 950
STE PATRIMOINE	17 233	100	1 723 300						974 700	7 486	100	748 600		748 600
MERIDIANA	160 126	18	2 939 290	20 000	20	400 000				180 126	18	3 339 290		3 339 290
BAYA DISTRIBUTION	80 000	10	800 000							80 000	10	800 000	800 000	0
STE EXPERT AUTO	79 000	10	790 000							79 000	10	790 000	273 150	516 850
JNAYNAT EL MANAR	50 060	53	2 666 000							50 060	53	2 666 000		2 666 000
STHS	1 800	100	180 000	15 450	200	3 090 000				17 250	189	3 270 000		3 270 000
STEQ EXPRESS	49 800	10	498 000							49 800	10	498 000		498 000
TUBETEC	0	0	0	79 800	10	798 000						798 000	798 000	0
TOTAL			20 118 637			5 080 603			974 700			24 224 540	2 644 253	21 580 287

NOTE AC - ACTIFS COURANTS :

Les actifs courants s'élèvent, au 31 décembre 2015 à 19 251 078 DT contre 20 353 054 DT au 31 décembre 2014. Le tableau suivant présente le détail comparé de cette rubrique :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
STOCKS	4	7 700 151	7 133 939
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	5	6 365 779	5 163 322
AUTRES ACTIFS COURANTS	6	2 705 709	4 428 181
PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS	7	1 895 200	3 278 297
LIQUIDITES & EQUIVALENTS LIQUIDITES	8	584 239	349 315
TOTAL		19 251 078	20 353 054

NOTE 4 – STOCKS DE MARCHANDISES

Cette rubrique totalise un solde net de provisions, de 7 700 151 DT, au 31 décembre 2015, contre 7 133 939 DT, au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 566 212 DT.

DESIGNATION		En DT		
		SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014	VARIATION
STOCK	①	8 508 268	7 973 659	534 609
PROVISIONS / STOCKS		-808 117	-839 720	31 603
TOTAL		7 700 151	7 133 939	566 212

① Dont stock sous douane au 31 décembre 2015, de 1 907 324 DT contre 1 443 420 DT au 31 décembre 2014.

NOTE 5 – CLIENTS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2015, la rubrique « clients et comptes rattachés » totalise un montant net de provisions de 6 365 779 DT contre 5 163 322 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 1 202 457 DT. Le détail comparé de cette rubrique, se présente comme suit :

DESIGNATION		En DT	
		SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
CLIENTS ORDINAIRES	●	6 298 304	5 277 583
CLIENTS, EFFETS A RECEVOIR		462 662	315 687
CLIENTS DOUTEUX		1 123 760	998 093
TOTAL BRUT		7 884 726	6 591 363
PROVISIONS/DEPRECIATION COMPTES CLIENTS		-1 518 947	-1 428 041
TOTAL NET		6 365 779	5 163 322

● : Y compris les valeurs à encaisser (1 669 852 DT au 31/12/2015 contre 2 419 527 DT au 31/12/2014).

Sont regroupés dans le compte « Clients Douteux » les impayés dont le règlement intégral, à court terme, serait possible (**Impayés courants**) et les impayés dont le recouvrement serait entaché d'incertitude entraînant, pour des cas, le recours aux voies judiciaires (**Impayés litigieux**). Les provisions constatées correspondent, à l'application d'un coefficient déterminé en fonction de l'ancienneté de l'ensemble des créances (chèques impayés, effets impayés et factures non réglées).

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant net de 2 705 709 DT au 31 décembre 2015, contre de 4 428 181 DT, au 31 décembre 2014. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
FOURNISSEURS, AVANCES & ACOMPTES	619 364	1 753 998
PRETS AU PERSONNEL	103 547	94 791
ETAT, IMPOTS & TAXES	1 183 303	1 046 369
DEBITEURS DIVERS	1 141 680	2 506 197
COMPTE D'ATTENTE	16 555	16 555
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	255 908	496 431
PROVISIONS SUR DEPRECIATION ACTIF	-614 648	-1 486 160
TOTAL	2 705 709	4 428 181

❶ Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	BRUT	PROVISION	NET
AVANCE KOKET	408 616	0	408 616
DIVERS SOLDES GELES ❶	113 057	86 288	26 769
REGLEMENT IMPORTATION ❶	97 691	0	97 691
TOTAL	619 364	86 288	533 076

❶ Ces valeurs ont été dénouées en 2016.

❷ Cette rubrique se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	VALEUR	
ETAT, REPORT IS	783 563	
ETAT, ACOMPTES PROVISIONNEL	377 067	
ETAT, RS A IMPUTER	22 673	
TOTAL	1 183 303	

❸ Cette rubrique se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	VALEUR	PROVISION
INTERETS SUR PLACEMENTS	334 329	313 504
RISTOURNES FOURNISSEURS ETRANGERS	422 923	0
SOCIETES DU GROUPE	176 766	116 950
AUTRES DEBITEURS DIVERS	207 662	27 577
TOTAL	1 141 680	458 031

NOTE 7 – PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de la rubrique « Placements & autres actifs financiers » se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
ALHIFADH SICAV	1 967	1 934
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340	59 340
PLACEMENT JNAYNA	441 200	441 200
PLACEMENT SHAMSY	1 694 916	1 694 916
TUNISIE PLACEMENT	6 225	6 225
PLACEMENT FLOWER	-	400 000
PLACEMENT MAY CAR	-	400 000
PLACEMENT STHS	-	994 720
PLACEMENT MERIDIANA	36 000	1 481 643
PLACEMENT BAYA COMPANY	517 000	517 000
PLACEMENT AREM GROUP	361 880	-
PLACEMENT NAKCHA	495 353	-
PLACEMENT EXPRESS ASSENCEUR	1 000 000	-
TOTAL BRUT	4 613 881	5 996 978
PROVISION SUR PLACEMENT	① -2 718 681	-2 718 681
TOTAL	1 895 200	3 278 297

① Au 31/12/2015, le détail des provisions se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	MONTANT	
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340	
PLACEMENT JNAYNA	441 200	
PLACEMENT SHAMSY	1 694 916	
TUNISIE PLACEMENT	6 225	
PLACEMENT BAYA COMPANY	517 000	
TOTAL	2 718 681	

NOTE 8 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La valeur des liquidités et équivalents de liquidités passe de 349 315 DT au 31 décembre 2014 à 584 239 DT au 31 décembre 2015, soit une amélioration de 234 924 DT entre les deux périodes. Les liquidités et équivalents de liquidités, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
EFFETS REMIS A L'ENCAISSEMENT	-	2 337
EFFETS REMIS A L'ESCOMPTE	-	1 138
BANQUES	581 045	348 902
CAISSE	3 194	1 531
PROVISION / EFFETS NON ENCAISSES	-	-4 593
TOTAL	584 239	349 315

NOTE CP – CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION :

Les capitaux propres avant affectation totalisent au 31 décembre 2015, un montant de 16 384 120 DT contre 16 044 276 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 339 844 DT.

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	15 776 193	14 689 426
RESULTAT DE L'EXERCICE		607 927	1 354 850
TOTAL		16 384 120	16 044 276

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

L'évolution des capitaux propres, avant résultat, se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
CAPITAL SOCIAL		7 000 000	7 000 000
RESERVES LEGALES		1 000 000	1 000 000
AUTRES RESERVES		3 733 503	3 733 503
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	9.1	234 743	226 669
AVOIRS DES ACTIONNAIRES		-150 183	-150 183
RESULTAT REPORTE EN FRANCHISE DE RETENUE		2 603 280	2 879 437
RESULTAT REPORTE		1 354 850	-
TOTAL		15 776 193	14 689 426

Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	RESERVE POUR REINV. EXONERE	AUTRES RESERVES	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	ACTIONS PROPRES	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	En DT	
									TOTAL	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2014	7 000 000	1 000 000	2 340 000	1 393 503	226 669	-150 183	2 879 437	1 354 850	16 044 276	
ADJUSTEMENT DU 10/07/2015							1 354 850	-1 354 850		0
VARIATION 2015					8 074		-276 157	607 927	339 844	4
SOLDE AU 31/12/2015	7 000 000	1 000 000	2 340 000	1 393 503	234 743	-150 183	3 958 130	607 927	16 384 120	0

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion de l'exercice 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élèvent au 31 décembre 2015 à 6 336 784 DT et se détaillent comme suit :

AUTRES RESERVES	3 733 503 DT
RESULTAT REPORTE	2 603 280 DT

9.1 Réserve pour fond social :

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2014	RESSOURCES		EMPLOIS			SOLDE AU 31/12/2015
		PRODUITS DU COMPTE FONDS SOCIAL	REMBOUR.	PRETS ACCORDES	DEPENSES A FONDS PERDUS	RECLASS.	
TRESORERIE	49 549		197 341	-213 826	-28		33 036
ECHEANCES A PLUS D'UN AN	82 329	8 145	-202 884	213 826		-8 757	92 639
PRET AU PERSONNEL	82 329	8 145	-197 384	213 826		-8 757	98 139
PRET EN COURS DE VERSEMENT			-5 500				-5 500
ECHEANCES A MOINS D'UN AN	94 791		5 500			8 757	109 048
PRET AU PERSONNEL	94 791					8 757	103 548
REMBOURSEMENT PRET PERSONNEL EN COURS			5 500				5 500
PRET ACCORDE NON ENCORE SERVI							0
DEPENSES A FONDS PERDUS							0
COMMISSIONS BANCAIRES							0
SOLDE RESERVE POUR FONDS SOCIAL	226 669	8 145	-43	0	-28	0	234 743

NOTE P – PASSIFS :

Les passifs totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 33 534 938 DT contre 32 264 317 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 1 270 621 DT entre les deux périodes.

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
PASSIFS NON COURANTS	4 088 075	3 750 725
PASSIFS COURANTS	29 446 863	28 513 592
TOTAL	33 534 938	32 264 317

NOTE PNC – PASSIFS NON COURANTS :

NOTE 10 – EMPRUNTS

Les emprunts, à moyen et long terme, présentent, au 31 décembre 2015, un solde de 4 078 623 DT contre un solde de 3 741 273 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 337 350 DT.

Au 31 décembre 2015, le détail des emprunts en cours, se présente comme suit :

LIBELLE	En DT	
	ECHEANCE + 1 AN	ECHEANCE - 1 AN
EMPRUNT BIAT 2 664 000	0	585 086
EMPRUNT AMEN 2 000 MD	319 492	326 775
EMPRUNT HB 227050	32 556	39 966
EMPRUNT HB 249130	25 473	10 062
EMPRUNT HB 251100	15 921	6 009
EMPRUNT HB 255240	14 237	5 159
EMPRUNT IJARA 1414300064	9 223	6 228
EMPRUNT HB 249810	41 523	27 849
EMPRUNT HB 264680	31 909	10 310
EMPRUNT HB 265270	27 562	9 236
EMPRUNT AMEN 300000 MD	125 000	42 857
EMPRUNT AMEN 360 MD	218 361	70 820
CREDIT 400000MD AB (2013)	254 997	52 152
CREDIT STB 798000.000 (2014)	704 900	93 100
EMPRUNT 700MD/BT	415 254	142 373
IJARA 1434300069	23 440	10 721
IJARA 1435000032	29 314	13 408
IJARA 1514500057	23 170	5 704
IJARA 1511700027	15 856	4 019
IJARA 1523600049	83 767	19 071
BNA 2.5MD (2015)	1 666 668	833 333
TOTAL	4 078 623	2 314 238

NOTE PC – PASSIFS COURANTS :

Le solde des passifs courants, au 31 décembre 2015, s'élève à 29 446 863 DT contre 28 513 592 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 933 271 DT entre les deux périodes.

Le détail de cette rubrique, se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	11	8 696 117	11 078 999
AUTRES PASSIFS COURANTS	12	2 791 087	2 009 985
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	13	16 546 692	13 778 772
CONCOURS BANCAIRES	14	1 412 967	1 645 836
TOTAL		29 446 863	28 513 592

NOTE 11 – FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2015 les fournisseurs et comptes rattachés totalisent un montant de 8 696 117 DT contre 11 078 999 DT au 31 décembre 2014. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	5 729 123	7 928 146
FOURNISSEURS D'EXPLOIT ^o EFFETS A P.	828 862	1 051 690
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION	201 457	654 086
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	1 936 675	1 445 077
TOTAL	8 696 117	11 078 999

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent un montant de 2 791 087 DT au 31 décembre 2015 contre 2 009 985 DT au 31 décembre 2014. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
CLIENTS, AVANCES & ACOMPTES		11 232	11 232
CLIENTS CREDITEURS		278 880	-
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	12.1	327 765	284 513
ETAT, IMPOTS & TAXES	12.2	334 366	117 248
ASSOCIES, COMPTES COURANTS		21 675	21 657
CREDITEURS DIVERS	12.3	1 579 953	1 547 840
COMPTE D'ATTENTE		1 300	1 300
PROVISIONS/DIFFERENCES DE CHANGE		192 976	-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		42 940	26 195
TOTAL		2 791 087	2 009 985

12-1 Personnel et comptes rattachés :

Cette rubrique s'élève à 327 765 DT au 31 décembre 2015 et regroupe les postes suivants :

DESIGNATION	En DT
	MONTANT
REMUNERATIONS DUES	437
OPPOSITION SUR SALAIRE	1 240
PROVISIONS POUR CONGES A PAYER	242 110
PROVISION POUR PRIME	83 978
TOTAL	327 765

12.2 Etats, Impôts et Taxes :

Ce poste totalisant 334 366 DT, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT
	MONTANT
ETATS, RECEVEURS DES FINANCES	325 028
ETATS, RECEVEURS DES REGIS MUNICIPALES	8 820
ETATS, RECEVEURS DE DOUANE	518
TOTAL	334 366

12.3 Crédeurs divers :

Ce poste totalisant 1 579 953 DT, se détaille comme suit :

		En DT
DESIGNATION	MONTANT	
AVANCE SUITE AU PROTOCOLE DE CESSION ACTION PALMA		983 905
CHARGE A PAYER		316 455
ORGANISMES SOCIAUX CNSS		220 974
AUTRES CREDITEURS		58 619
TOTAL		1 579 953

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers totalisent un montant de 16 546 692 DT au 31 décembre 2015, contre 13 778 772 DT au 31 décembre 2014. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

				En DT
DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014	
EMPRUNTS A MOINS D'UN AN	10	2 314 238	2 251 458	
BILLETS DE TRESORERIE	13-1	2 500 000	3 650 000	
AUTRES CREDITS CONTRACTES	13-2	662 500	200 000	
AUTRES CONCOURS BANCAIRES	13-3	11 028 516	7 654 233	
INTERETS COURUS / EMPRUNTS		41 438	23 081	
TOTAL		16 546 692	13 778 772	

13-1 Billets de trésorerie :

				En DT
DESIGNATION		31/12/2015	31/12/2014	
BILLET DE TRESORERIE HIFADH		2 500 000	1 150 000	
BILLET DE TRESORERIE SICAV		-	2 500 000	
TOTAL		2 500 000	3 650 000	

13-2 Autres crédits contractés :

				En DT
DESIGNATION		31/12/2015	31/12/2014	
EMPRUNTS STEQ EXPRESS		150 000	-	
EMPRUNTS KOKET		200 000	200 000	
EMPRUNT MED CHABCHOUB		312 500	-	
TOTAL		662 500	200 000	

13-3 Autres concours bancaires :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2015	31/12/2014
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BIAT	514 792	803 949
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES AMEN BANK	1 308 074	856 861
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES ATTIJARI	337 009	359 836
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES TQB	96 180	112 488
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BNA	48 402	95 783
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BTK	-	84 253
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BZ	12 740	-
CREDIT MOUREBHAZITOUNA	4 668 282	2 939 083
FINANCEMENT DEVICES	4 043 037	2 401 980
TOTAL	11 028 516	7 654 233

NOTE 14 - CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires totalisent un montant de 1 412 967 DT au 31 décembre 2015 contre 1 645 836 DT au 31 décembre 2014. Les soldes comparés des comptes figurants dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	277 210	-
ATTIJARI BANK	266 373	215 155
TUNISO-QATARIE BANK	186 349	47 956
AMEN BANK	167 368	439 595
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	-	46 964
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE	333 035	548 268
BANQUE DE TUNISIE	-	42 224
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	182 632	305 674
TOTAL	1 412 967	1 645 836

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparé et simplifié, se présente comme suit :

	En DT	
DESIGNATION	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
+ REVENUS	44 596 837	44 245 660
- COUT DE VENTES	-34 919 459	-34 722 757
= MARGE BRUTE	9 677 378	9 522 903
- CHARGES D'EXPLOITATION	- 6 570 197	- 5 801 463
+PRODUITS D'EXPLOITATION	228 472	159 433
= RESULTAT D'EXPLOITATION	3 335 652	3 880 873
- CHARGES HORS EXPLOITATION	- 2 864 820	- 4 990 059
+PRODUITS HORS EXPLOITATION	590 724	3 745 746
= RESULTAT AVANT IMPOT	1 061 556	2 636 560
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	-453 629	-1 281 710
= RESULTAT DE L'EXERCICE	607 928	1 354 850

NOTE R1 – REVENUS

Les revenus réalisés, concernent des ventes en hors taxes déduction faite des ristournes sur ventes.

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
- CHIFFRE D'AFFAIRES	45 871 356	45 336 855
- RISTOURNE	-1 274 519	-1 091 195
TOTAL	44 596 837	44 245 660

NOTE R2 – COUT DES VENTES

Le cout des ventes enregistrées au cours de l'exercice 2015, totalise un montant de 34 919 459 DT contre un montant de 34 722 757 DT au 31 décembre 2014.

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
-ACHATS LOCAUX	2 426 294	1 329 959
-ACHATS ETRANGERS	33 604 017	36 227 640
-RISTOURNE	-576 242	-512 032
-VARIATION DES STOCKS	-534 610	-2 322 810
TOTAL	34 919 459	34 722 757

NOTE R3 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisant un montant de 228 472 DT, proviennent principalement :

- Des revenus générés par la location d'une partie du local de la « STEQ » sis au 8, rue 8601 la Charguia I (pour un montant de 194 763 DT).

NOTE R4 – FRAIS DE DISTRIBUTION

Les frais de distribution enregistrés au cours de l'exercice 2015, totalisent un montant de 2 784 376 DT contre un montant de 2 610 789 DT au 31 décembre 2014.

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
- SALAIRE COMMERCIAL	1 944 368	1 776 592
- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	215 210	205 568
-ENTRETIEN ET REPARATION	116 690	134 441
-ASSURANCE	57 941	47 787
-AUTRES CHARGES	450 167	446 401
TOTAL	2 784 376	2 610 789

NOTE R5 – FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration enregistrés au cours de l'exercice 2015, totalisent un montant de 3 350 253 DT contre un montant de 2 833 361 DT au 31 décembre 2014.

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
-SALAIRE ADMINISTRATIF	1 489 557	1 318 883
-DOTATION AUX AMORTISSEMENT	2 319	3 651
-ENTRETIEN ET REPARATION	77 794	89 627
-ASSURANCE	38 627	31 858
-ACHATS NON STOCKES	556 208	434 511
-AUTRES CHARGES	1 185 748	954 831
TOTAL	3 350 253	2 833 361

NOTE R6 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes enregistrées au cours de l'exercice 2015, totalisent un montant de 2 845 613 DT contre un montant de 4 964 700 DT au 31 décembre 2014.

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
- CHARGE D'INTERET	2 463 287	2 228 274
- DOTATION AUX PROVISIONS	451 384	2 700 089
-PERTE DE CHANGE	494 404	329 370
-GAIN DE CHANGE	-563 462	-293 033
TOTAL	2 845 613	4 964 700

NOTE R7 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers enregistrés au cours de l'exercice 2015 d'un montant de 447 366 DT, proviennent essentiellement de la plus-value sur cession de 9 747 titres patrimoines pour un montant de 248 549 DT et des produits des placements à court terme au sein des sociétés du groupe pour un montant de 198 704 DT.

La société n'a pas constaté les produits des placements MY CAR et MERIDIANA respectivement pour un montant de 10 317 DT et 77 364 DT.

NOTE R8 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires proviennent, essentiellement, de la plus-value suite à la vente des véhicules (47 500 DT) et d'autres produits divers suite aux apurements des anciens soldes (79 201 DT).

NOTE R9 – IMPOT SUR LES BENEFICES

La détermination de l'impôt sur les bénéfices, est détaillée au niveau du tableau de calcul du résultat fiscal.

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
AU 31 DECEMBRE 20015**

RESULTAT COMPTABLE AVANT INMPOT	1 061 556
A REINTEGRER :	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	286 178
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	149 815
PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE NON REALISEES	195 907
GAIN DE CHANGE ANTERIEUR NON IMPOSABLE	97 321
PROVISIONS POUR DEBITEURS DIVERS	357 114
PERTE SUR DIFFERENCE DE REGLEMENT	1 580
PROVISION POUR DEPRECIATION DE TITRES	94 269
PENALITES & AMENDES	13 647
DONS & SUBVENTIONS	124 581
TIMBRES DE VOYAGE	300
RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS	2 382 268
A DEDUIRE	
REPRISES / PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	
REPRISES / PROVISIONS STOCKS (NON DEDUCTIBLE)	0
GAIN DE CHANGE NON REALISES	2 930
GAIN DE CHANGE ANTERIEUR NON IMPOSABLE	35 259
REPRISE / PROVISIONS AUTRES COMPTES	345 757
1er RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS	1 998 323
ite légale de déduction des provisions) :	999 161
A DEDUIRE (LIMITE LEGALE DES PROVISIONS)	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	166 616
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	17 191
2nd RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTION	1 814 515
REINTEGRATION PROVISIONS CLIENTS ANTERIEURES (3 ANS)	
DEDUCTION PROVISIONS CLIENTS ANTERIEURES (3 ANS)	
3nd RESULTAT FISCAL APRES REINVESTISSEMENTS EXONORES	1 814 515
BENEFICE IMPOSABLE (ARRONDI)	1 814 515
IMPOT SUR LES BENEFICES (25%)	453 629
RETENUE A LA SOURCE A IMPUTER	652 421
ACOMPTE PROVISIONNEL PAYE	0
EXCEDENT IS	984 511
IS DU (EXCEDENT)	-1 183 304

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2015, la trésorerie nette dégagée par la société « STEQ » a atteint -828 729 DT contre -1 294 312 DT au 31 décembre 2014 ; soit une variation positive de 465 583 DT ainsi ventilée :

		En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2015
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	F.EX	14 103 831
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	F.I	-1 205 972
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	F.FI	-12 432 276
TOTAL		465 583

F.EX- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Ces flux dégagant un solde 14 103 831 DT au 31 décembre 2015, se détaillent comme suit :

		En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2015
ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS	F.EX.1	50 941 946
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS	F.EX.2	- 21 047 357
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & ORGANISMES SOCIAUX	F.EX.3	- 2 923 167
PAIEMENTS A L'ETAT	F.EX.4	- 10 932 461
INTERETS DE GESTION PAYES	F.EX.5	- 2 434 036
AUTRES ENCAISSEMENTS	F.EX.6	532 106
AUTRES DECAISSEMENTS	F.EX.7	- 33 200
TOTAL		14 103 831

F.EX.1 – ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

Ce poste totalisant 50 941 946 DT, au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2015
ENCAISSEMENT CLIENTS (ESPECE)	4 213 691
ENCAISSEMENT CLIENTS (CHEQUES + EFFETS)	46 728 255
TOTAL	50 941 946

F.EX.2 – SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS

Ce poste totalise -21 047 357 DT, au 31 décembre 2015.

F.EX.3 – SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & AUX ORGANISMES SOCIAUX

Ce poste totalisant -2 923 167 DT au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2015
DECAISSEMENT SUITE A L'OCTROI DE PRETS AU PERSONNEL	-158 732
ASSURANCE GROUPE	-139 899
REMUNERATIONS DUES	-1 884 123
CHARGES SOCIALES	-740 413
TOTAL	-2 923 167

F.EX.4 – PAIEMENTS À L'ETAT

Ce poste totalisant -10 932 461 DT au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2015
RETENUES A LA SOURCE, TFP, FOPROLOS, DROIT DE TIMBRE ET TCL	- 1 835 251
DROITS DE DOUANE	- 9 020 010
AUTRES IMPOTS & TAXES	- 77 200
TOTAL	-10 932 461

F.EX.5 – INTERETS DE GESTION PAYES

Ce poste totalisant -2 434 036 DT au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2015
INTERETS SUR EMPRUNTS	-778 722
INTERET SUR BILLET DE TRESORERIE	-165 429
INTERET SUR COMPTE COURANT DEBITEUR	-206 404
INTERET SUR AUTRES OPERATIONS BANCAIRES	-1 283 481
TOTAL	-2 434 036

F.EX.6 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce poste totalisant 532 106 DT au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2015
REMBOURSEMENT NOTE DE DEBIT INTERGROUPE	158 480
ENCAISSEMENTS LOYERS	143 084
AUTRES ENCAISSEMENTS	230 542
TOTAL	532 106

F.EX.7 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste regroupe les opérations de décaissement suite aux cautions versées (33 200 DT).

FI : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Ces flux dégagant un solde -1 205 972 DT au 31 décembre 2015, se détaillent comme suit :

		En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2015
DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	fi.1	- 285 133
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	fi.2	48 000
DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOB. FINANCIERES	fi.3	- 761 155
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOB. FINANCIERES	fi.4	1 247 669
AUTRES DECAISSEMENTS	fi.5	- 1 455 353
Total		-1 205 972

F.I.1 – DECAISSEMENTS LIES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations au 31 décembre 2015, totalisent un montant de 285 133 DT. Les principaux comptes concernés par ces flux, sont les suivants : « Immobilisations en cours », « Matériel de transport » et « Matériel informatique ».

F.I.2 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES.

Les encaissements suite à la cession du matériel de transport (2 IVECO, FIAT SCUDO) au 31 décembre 2015, totalisent un montant de 48 000 DT.

F.I.3 – DECAISSEMENTS LIES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Le montant total figurant dans ce poste correspond, principalement, aux décaissements suite à la participation à l'augmentation de capital de la société « MERIDIANA », « STHS », « JNAYNA » et « TUBTEC ».

F.I.4 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Le montant total figurant dans ce poste correspond, principalement, aux encaissements suite à la cession des titres de la société « PATRIMOINE »

F.I.5 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste correspond aux sommes versées aux sociétés du groupe : « NAKCHA », « AREM GROUP » et « EXPRESS ASCENSEUR ».

F.F : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Ces flux dégagant un solde de -12 432 276 DT au 31 décembre 2015, se détaillent comme suit :

		En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2015
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS	F.F.1	17 427 274
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	F.F.2	- 29 581 867
DIVIDENDES & AUTRES DISTRIBUTIONS	F.F.3	- 277 683
TOTAL		- 12 432 276

F.F.1– ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Les encaissements se détaillent comme suit :

- Crédit à long terme BNA (2 500 000 DT)
- Les crédits à court terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane (8 692 774 DT) ;
- Les billets de trésorerie émis (4 550 000 DT) ;
- Crédit à court-terme (1 684 500 DT).

F.F.2– REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS :

Les emprunts remboursés, au cours de l'exercice 2015, concernent :

- Les crédits à court-terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane sur importations (8 760 391 DT) ;
- Les billets de trésorerie échus et réglés (3 200 000 DT) ;
- Les remboursements des financements en devise (7 783 494 DT) ;
- Les règlements des échéances 2014 des crédits à long & moyen terme (9 837 982 DT).

F.F.3– DIVIDENDES & AUTRES DISTRIBUTIONS :

Le montant total figurant dans ce poste, correspond au dividende payé aux actionnaires.

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Les informations se rapportant aux parties liées, se présentent comme suit :

A- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPERT AUTO »

1) Transactions réalisées

La « Société Tunisienne d'Équipement STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique) via sa filiale « EXPERT AUTO » détenue à hauteur de 99% par la « STEQ ».

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO » sont conditionnées comme suit :

- Un taux de marge brute de 8% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- Un délai de règlement de 180 jours.

En 2015, le chiffre d'affaires réalisé avec cette société s'élève à 502 080 DT en TTC. Les soldes des divers comptes comptables associés, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT SOLDE AU 31/12/2015
CLIENTS, FACTURES A PAYER	122 913
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	159 453
TOTAL	282 366

2) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPERT AUTO », un espace de stockage faisant partie d'un local sis à la CHARGUIA I et 4 bureaux se trouvant à l'étage du même local, moyennant un loyer annuel de 60 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location. Cette location prend effet à partir du 1er janvier 2011 pour une durée de deux années renouvelables par tacite reconduction. Les loyers constatés durant l'année 2015, s'élèvent à 69 458 DT.

3) Caution solidaire au profit de la « BIAT »

La « STEQ » a consenti une caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes des crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT.

B- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE « KOKET »

1) Promesses de vente

La société de promotion immobilière « KOKET » a conclu avec la société « STEQ » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillées comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT H. TVA, payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT H. TVA, payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2015, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition s'élève à 408 616 DT.

2) Crédits contractés

La société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « KOKET », qui se détaille comme suit :

DATE DE LA CONVENTION	SOCIETE	MONTANT DU CREDIT	REMBOURSEMENT	TAUX	En DT
					CHARGES ANNEE 2015 EN DT
22/04/2014	KOKET	200 000	0	8%	16 000

C- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPRESS ASCENSEUR »

1) Contrat de location

Par contrat sous seing privé en date du 01/07/2013, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPRESS ASCENSEUR » 9 bureaux au RDC et deux bureaux au 1^{er} étage du même local, moyennant un loyer annuel de 24 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% chaque année. Les loyers constatés durant l'année 2015 pour ce contrat, s'élèvent à 25 830 DT.

2) Conventions de placement

La société « STEQ » a conclu avec la société « EXPRESS ASCENSEUR » une convention de placement pour un montant de 1 000 000 DT au taux de 8% à partir du 22/05/2015. Les produits constatés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 45 885 DT.

D- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « SHAMSY »

1) Conventions réalisées

- En vertu de la convention signée en date du 08/05/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 58 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 11/06/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 49 085 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 24/06/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 61 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.

- En vertu de la convention signée en date du 29/09/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 80 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 26/12/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 1 610 000 DT, pour une période d'une année renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.

Au 31/12/2015, le montant versé par la société « STEQ » a atteint un solde (après déduction des avances reçues) de 1 694 916 DT. La « STEQ » a provisionné ce montant en totalité.

E- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « AREM GROUP SA »

1) Convention réalisée

La société « AREM GROUP SA », et la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » ont conclu le 1^{er} septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit.

Les honoraires convenus, sont fixés à un forfait annuel de 144 000 DT HT, payable mensuellement et d'avance à raison de 12 000 DT. Cette convention est convenue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction commençant à courir à partir du 1^{er} septembre 2006.

Les travaux ne rentrant pas dans le champ d'application de la présente convention et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT HT.

Par un avenant en date du 1er février 2010, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 180 000 DT HT, payables mensuellement et d'avance à raison de 15 000 DT.

Par un avenant en date du 01 janvier 2015, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 240 000 DT en HT.

Au 31/12/2015, le montant total facturé à la « STEQ », s'élève à 240 000 DT.

2) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « AREM GROUP SA », deux étages aménagés pour utilisation à usage de bureaux, moyennant un loyer annuel de 40 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location. Les loyers constatés durant l'année 2015, s'élèvent à 46 305 DT.

3) Conventions de placement

La société « STEQ » a conclu avec la société « AREM GROUP » une convention de placement pour un montant de 401 880 DT au taux de 8% à partir du 01/05/2015. Les remboursements en principal ont atteint un solde de 40 000 DT. Au 31/12/2015, le solde du compte « PLACEMENT AREM GROUP » a atteint un montant de 361 880 DT. Les produits constatés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 19 300 DT.

H- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « MERIDIANA »

1) Conventions de placement

La société « STEQ » a conclu une convention de placement avec la société « MERIDIANA » pour une valeur de 36 000 DT rémunérée au taux de 8% pour une période de 12 mois à compter du 18/11/2015.

2) Convention de transfert de créances

En vertu d'un acte signé en date du 01/01/2015, la société « STEQ » cède et transporte au profit de la société « MERIDIANA » une créance prêtée par la « STEQ » à la société « STHS » pour un montant global de 751 400 DT. Ce transfert est réglé moyennant la vente de 3 757 actions « STHS » pour un prix unitaire de 200 DT.

I- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « MULTICOLORS » EX « CLAIR & NET »

1) Contrat de location conclu avec « MULTICOLORS »

La Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » loue une partie de l'immeuble sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I, au profit de la société « CLAIR & NET », à partir du 14 août 2012 à concurrence de 100 DT par mois avec une majoration annuelle de 5%. Les loyers constatés durant l'exercice 2015, s'élèvent à 1 356 DT HT.

J- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « LA RECHANGE »

1) Contrats de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « LA RECHANGE », 2 bureaux se trouvant à l'étage du local sis à la CHARGUIA I, moyennant un loyer annuel de 2400 DT. Ce loyer est Majoré de 5% chaque année. Cette location prend effet à partir du 25 février 2014. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Les loyers constatés durant l'année 2015, s'élèvent à 2 495 DT.

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « LA RECHANGE », un dépôt d'une superficie égale à 100 m² se trouvant à l'étage du local sis à la CHARGUIA I, moyennant un loyer annuel de 7500 DT. Ce loyer est Majoré de 5% à partir de la troisième année du bail. Cette location prend effet à partir du 2 janvier 2015. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Les loyers constatés durant l'année 2015, s'élèvent à 7 500 DT.

K- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « NAKCHA »

1) Conventions de placement

La société « STEQ » a conclu une convention de placement avec la société « NAKCHA » pour une valeur de 495 353 DT rémunérée au taux de 8% pour une période de 12 mois à compter du 03/03/2015. Les produits générés par cette convention, ont atteint 32 807 DT au 31/12/2015.

L- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « STEQ EXPRESS »

1) Crédit contracté auprès de la société « STEQ EXPRESS »

En vertu d'une convention signée en date du 21/01/2015, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « STEQ EXPRESS » pour une valeur de 150 000 DT au taux de 8% pour une période indéterminée. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 11 248 DT.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur le contrôle des états financiers de la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons audité les états financiers de la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ », faisant apparaître un total de l'actif net d'amortissements & de provisions de 49 919 058 DT et un résultat bénéficiaire de 607 927 DT au 31 décembre 2015.

**I. RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ETABLISSEMENT ET LA
PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ », arrêtés au 31 décembre 2015, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations, fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion avec réserve, ci-après exprimée.

III. FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

- 1) La rubrique « Immobilisations Corporelles » comprend des locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601, ZI Charguia I et construits par la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ » pour une valeur nette de 5 890 821 DT. Ces locaux ont été édifiés sur un terrain en copropriété dans l'indivision. En l'absence d'un titre foncier précisant les parts du terrain et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations.

IV. OPINION AVEC RESERVE SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, sous réserve de l'incidence du point (1) ci-dessus mentionné, les états financiers sont sincères et réguliers et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ » ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

V. PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les faits suivants :

- 1) Le portefeuille titres de participation géré par la « STEQ » comporte des participations au sein du capital des sociétés opérant dans le secteur touristique, pour une valeur comptable de 7 052 178 DT. En raison des difficultés conjoncturelles que connaît ce secteur et qui pourrait avoir une conséquence directe sur la continuité d'exploitation de ces sociétés, la réalisation des avantages économiques futurs provenant de ces participations, pouvait être compromise.

VI. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points ci-dessus évoqués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne, relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous vous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du

14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 Mai 2016

Les commissaires aux comptes

**Cabinet Neji Fethi
Fethi Neji**

**United Experts in Management & Auditing
Hichem KACEM**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et les autres opérations réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs biens fondés.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2015

1-1 CONVENTION AVEC LA SOCIETE « AREM GROUP SA »

La « Société Tunisienne d'Equipement - STEQ » a conclu avec la société « AREM GROUP SA », le 1^{er} septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Par un avenant en date du 01 janvier 2015, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 240 000 DT en HT.

Les travaux hors champ d'application de la convention et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT en HT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 23 août 2006.

Au titre de l'exercice 2015, le montant total facturé, en HT, à la « STEQ » s'élève à 240 000 DT.

1-2 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LA SOCIETE « EXPERT AUTO »

La Société « STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique) via sa filiale « EXPERT AUTO » détenue à hauteur de 99% par la « STEQ ».

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO », sont conditionnées comme suit :

- Un taux de marge brute de 8% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- Un délai de règlement de 180 jours.

Ces conditions ont été ratifiées par votre Conseil d'Administration du 30/04/ 2015.
En 2015, le chiffre d'affaires réalisé avec cette société s'élève à 502 080 DT en TTC.

Les soldes des divers comptes comptables associés, se présentent comme suit :

DT	
DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2015
CLIENTS, FACTURES A PAYER	122 913
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS	159 453
TOTAL	282 366

1-3 CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a effectué divers placements auprès des sociétés liées, qui se détaillent ainsi :

DT				
PARTIES LIEES	DATE	MONTANT	TAUX	PRODUITS EN 2015
JNAYNETEL MANAR (1)	14/10/2010	44 340	8%	4 695
	18/11/2010	15 000	8%	
	17/09/2010	166 667	8%	
JNAYNET MED V (1)	08/11/2010	10 000	8%	34 911
	08/12/2010	264 533	8%	
SHAMSY (2)	2012	1 694 916	0%	
TOTAL		2 195 456		40 043

- (1) Ces conventions ont été ratifiées par votre Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2011. Faute de remboursement, ces montants ont été totalement provisionnés en principal et intérêts cumulés pour respectivement 500 540 DT et 206 458 DT.
- (2) Cet avenant a été ratifié par votre Conseil d'Administration réuni en date du 30/04/2014. Faute de remboursement, ce montant a été totalement provisionné.

1-4 PROMESSES DE VENTE AVEC LA SOCIETE « KOKET »

La société « STEQ » a conclu avec la société de promotion immobilière « KOKET » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillées comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT HT payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT HT payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2015, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition, s'élève à 408 616 DT.

Ces promesses ont été autorisées par votre Conseil d'Administration réuni en date du 23 Avril 2010.

1-5 CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX SIS AU 8, RUE 8601 ZI CHARGUIA I

La « Société Tunisienne d'Équipement STEQ » loue divers locaux annexés à ses locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I, au profit des sociétés liées et ce, comme suit :

LOCATAIRE	ESPACE LOUE	MONTANT	CONSEIL
		ANNUEL EN DT	D'ADMINISTRATION
AREM GROUPE SA	2 ETAGES AMENAGES	46 305	13/04/2012
EXPERT AUTO	ESPACE DE STOCKAGE ET 4 BUREAUX	69 458	13/04/2012
EXPRESS ASCENSEUR	11 BUREAUX	25 830	30/04/2014
CLAIR & NET	UN BUREAU	1 356	30/04/2014
LA RECHANGE	DEUX BUREAUX & DEPOT	9 995	25/06/2014/ 22/05/2015

1-6 CAUTIONS SOLIDAIRES AU PROFIT DE LA « BIAT »

La « STEQ » a consenti une caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes de crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT. Cette caution a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18/03/2011.

1-7 CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a conclu des conventions de placement avec les sociétés « MY CAR », « FLOWER » et « MERIDIANA » qui se détaillent comme suit :

SOCIETE	DATE DE PLACEMENT	DUREE	TAUX	MONTANT DE PLACEMENT	DT
					PRODUIT 2015
MERIDIANA ❶	PLUSIEURS PLACEMENTS	6 MOIS	8%	1 481 642	
FLOWER ❷	04/11/2013	12 MOIS	8%	400 000	18 441
MY CAR ❸	PLUSIEURS PLACEMENTS	12 MOIS	8%	400 000	
TOTAL				2 282 642	18 441

❶ Ces placements ont été dénoués en 2015 par le biais d'achat de titres « STHS ».

❷ Ce placement a été dénoué en 2015 par le biais d'acquisition des titres « MAISON TEMIMI ».

❸ Ce placement a été dénoué en 2015 par le biais d'acquisition de 20 000 titres « MERIDIANA ».

Ces placements ont été ratifiés par les Conseils d'Administration du 20 décembre 2013 & du 02 janvier 2015.

1-8 HYPOTHEQUE AU PROFIT DE L'AMEN BANK

La « STEQ » a hypothéqué au profit de l'AMEN BANK les parts indivises dans la propriété « TMIMI », objet du titre foncier N°160929 et ce, en couverture d'un crédit à moyen terme de 400 000 DT accordé à la société du groupe « FLOWER ». Cette hypothèque a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 21 novembre 2013.

1-9 PROTOCOLE DE CESSION DES ACTIONS « PALMA »

En 2013, la « STEQ », des sociétés filiales et des personnes liées ont conclu avec des sociétés du groupe « TAWASOL » un protocole de cession des actions de la société « PALMA ». Par un avenant, courant Mai 2016, les deux parties ont convenu de proroger la date de réalisation de l'opération au 31 décembre 2016.

Une avance de 1 000 000 DT a été encaissée par la société « STEQ » pour son compte et pour le compte des autres signataires du protocole. Au 31 décembre 2015, le solde de ce montant se détaille comme suit :

DT	
DETENTEURS DES ACTIONS « PALMA »	MONTANT
EXPRESS ASCENSSEUR	176 035
MERIDIANA	173 892
STEQ	105 561
PIMA	90 041
KOKET	17 297
EXPERT AUTO	12 707
MY CAR	12 707
FLOWER	5 951
FAMILLE AREM	116 951
AUTRES	272 762
TOTAL	983 904

La cession des actions de la société « PALMA » a été autorisée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 21 Octobre 2013.

1-10 CONVENTION DE PLACEMENT EN FAVEUR DE LA STEQ

La « STEQ » a contracté, sous forme de convention de placement, le crédit suivant :

SOCIETE	DATE DE LA CONVENTION	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX	MONTANT DU CREDIT	REMBOURS.	CHARGES 2015 EN DT
KOKET	22/04/2014	21/04/2015	8%	200 000		16 000
TOTAL				200 000		16 000

2- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

2.1 LES FRAIS RELATIFS AUX MISSIONS EXCEPTIONNELLES CONFIEES AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu de sa grande connaissance de l'activité, des partenaires et du marché de la « STEQ » en Tunisie et à l'étranger, le Conseil d'Administration réuni en date du 30/04/2016 a confié au Président du Conseil d'Administration des missions exceptionnelles, non rémunérées, de négociation et de développement des relations commerciales avec les partenaires de la société.

Ces missions ont occasionné, pour l'année 2015, des frais de déplacement et de communication de 58 117 DT.

La société a mis aussi à la disposition du Président du Conseil d'Administration, une voiture de fonction. Cette décision a été ratifiée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2011.

2.2 - ACQUISITIONS DES TITRES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice 2015, la société « STEQ » a réalisé l'acquisition des participations suivantes :

DESIGNATION	NOMBRE D' ACTIONS	VALEUR EN DT	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION
MAISON TEMIMI	3 667	480 103	02/01/2015
JNAYNA ❶	3 125	312 500	02/01/2015
MERIDIANA	20 000	400 000	01/05/2015
STHS	15 450	3 090 000	01/05/2015 & 09/09/2015
TUBTEC ❷	79 800	798 000	

❶ Il s'agit d'une augmentation de capital en numéraire.

❷ Il s'agit d'une augmentation de capital par conversion de créances.

2.3 - CREDITS CONTRACTES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

La société « STEQ » a contracté, durant l'exercice 2015, les crédits suivants :

2.3.1 CREDITS BANCAIRES

La société « STEQ » a contracté au cours de l'exercice 2015 auprès de la « BNA » un crédit à moyen terme aux conditions suivantes :

DESIGNATION	MONTANT (EN KDT)	DUREE	DATE DEBLOCAGE	TAUX	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BNA	2 500	3 ANS	17/11/2015	8.25%	20/10/2015

2.3.2 CREDITS DE GESTION (FACILITES DE CAISSE, ESCOMPTE COMMERCIAL, ENGAGEMENT PAR SIGNATURE, FINANCEMENT DROITS DE DOUANE ET FINANCEMENT EN DEVISE)

Les contrats de crédits de gestion conclus par la « STEQ », avec l'ensemble du pool bancaire, totalisent une valeur globale de 28 373 KDT. Le Conseil d'Administration réuni le 08 Janvier 2015, a autorisé le Directeur Général à renouveler les lignes de crédits de gestion auprès de l'ensemble du pool bancaire, de signer l'ensemble des actes y afférents et de donner toutes les garanties requises.

2.3.3 CREDITS LEASING

Au cours de l'exercice 2015, la société a contracté des crédits bail pour une valeur globale de 166 588 DT auprès de « ZITOUNA BANK ».

2.3.4 BILLETS DE TRESORERIE

La Société Tunisienne d'Equipelement « STEQ » a souscrit, au cours de l'exercice 2015, les billets de trésorerie suivants :

DESIGNATION	DATE D'EMISSION	MONTANT (EN DT)	DUREE (EN JOUR)	DATE D'ECHEANCE	TAUX
AL HIFADH SICAV	22/05/2015	1 000 000	360	16/05/2016	7.60%
AL HIFADH SICAV	22/09/2015	400 000	190	30/03/2016	7.50%
AL HIFADH SICAV	17/12/2015	500 000	90	16/03/2016	7.50%
AL HIFADH SICAV	17/12/2015	100 000	90	16/03/2016	7.50%
AL HIFADH SICAV	28/12/2015	500 000	180	25/06/2016	7.50%

2.3.5 – CREDIT A COURT TERME « MOURABHA »

La société « STEQ » a conclu avec « BANK ZITOUNA » un contrat de crédit « MOURABHA » pour une valeur globale de 4 000 000 DT. Ce crédit a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni en date du 08 janvier 2015.

2.3.6 - CREDIT CONTRACTE AUPRES DE M. MOHAMED CHABCHOUB

En vertu d'une convention signée en date du 24/11/2015, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de M. MOHAMED CHABCHOUB pour une valeur de 312 500 DT au taux de 7% pour une période indéterminée. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 2 205 DT.

Cette convention a été entérinée par votre Conseil d'Administration réuni le 30/04/2016.

2.3.7 - CREDIT CONTRACTE AUPRES DE LA SOCIETE « STEQ EXPRESS »

En vertu d'une convention signée en date du 21/01/2015, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « STEQ EXPRESS » pour une valeur de 150 000 DT au taux de 8% pour une période indéterminée. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 11 248 DT.

Cette convention a été entérinée par votre Conseil d'Administration réuni le 01/05/2015.

2.4 - CONVENTIONS DE PLACEMENTS

Au cours de l'exercice 2015, la société « STEQ » a conclu des conventions de placement avec les sociétés du groupe qui se détaillent comme suit :

SOCIETE	DATE	DUREE	TAUX	MONTANT (DT)	REMBOURS°	PRODUIT 2015	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MERIDIANA	18/11/2015	12 mois	8%	36 000			30/04/2016
AREM GROUP	01/05/2015	12 mois	8%	401 880	40 000	19 300	30/04/2016
NAKCHA	03/03/2015	12 mois	8%	495 353		32 807	01/05/2015
EXPRESS ASCENSEUR	22/05/2015	12 mois	8%	1 000 000		45 885	01/05/2015

2.5-CONVENTIONS DE TRANSFERT DE CREANCES

En vertu d'un acte signé en date du 01/01/2015, la société « STEQ » cède et transporte au profit de la société « MERIDIANA » une créance prêtée par la « STEQ » à la société « STHS » pour un montant global de 751 400 DT. Ce transfert est réglé moyennant la vente de 3 757 actions « STHS » pour un prix unitaire de 200 DT.

Cette convention a été entérinée par votre Conseil d'Administration réuni le 30/04/2016.

3- REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

DIRIGEANTS	AUTORISATION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	PASSIF AU 31/12/2015	AVANTAGES EN NATURE
Directeur Général	Le Directeur Général a été reconduit dans ses fonctions en vertu du Conseil d'Administration du 4/09/2014 pour une durée de deux années. Le Conseil d'Administration du 20/09/2012 a fixé sa rémunération à 13 mensualités pour un montant mensuel net de 4 000 DT et une prime annuelle. Le Conseil d'Administration du 17/09/2015 a augmenté son salaire de 1 000 DT à compter du 01/09/2015.	Salaire : 77 190 DT Prime brute 2014 servie en 2015 : 33 916 DT	Primes brutes 2015 estimées et non encore servies : 22 119 DT	Voiture de fonction avec charges connexes y afférentes. Prise en charge des frais de communication.
Directeur Général Adjoint	Le Directeur Général Adjoint a été reconduit dans ses fonctions en vertu du Conseil d'Administration du 4/09/2014 pour une durée d'une année. Le Conseil d'Administration du 20/09/2012 a fixé sa rémunération à 13 mensualités pour un montant mensuel net de 3 000 DT et une prime annuelle. Le Conseil d'Administration du 09-09-2015 a renouvelé le mandat du DGA pour 2 années et a augmenté son salaire de 750 DT à compter du 01/09/2015.	Salaire : 62 287 DT Prime brute 2014 servie en 2015 : 24 003 DT	Primes brutes 2015 estimées et non encore servies : 15 844 DT	Voiture de fonction avec charges connexes y afférentes. Prise en charge des frais de communication.
Administrateurs	PV de l'AGO du 10 juillet 2015 (jetons de présence).	Jetons de présence : 5 000 DT	36 733 DT	

En dehors de ces conventions, nous n'avons pas été informés, par votre Conseil d'Administration, d'autres conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 Mai 2016

Les commissaires aux comptes

Cabinet Neji Fethi

Fethi NEJI

United Experts in Management & Auditing

Hichem KACEM

TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP -Tunisian Prudence Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP -TPF arrêtés au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP TPF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de FCP -TPF et à l'évaluation des procédures administratives, financières et comptables. Nous n'avons pas relevé de défaillances majeures lors de l'examen des procédures de contrôle interne.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler, à l'exception des points suivants :

2.1 Les titres de créances SERVICOM représentent 10,44 % de l'actif du FCP- Tunisian Prudence Fund . Ce taux d'emploi est en légère dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif .

2.2 Le niveau de liquidités et quasi liquidités représente au 31 décembre 2015, 22,35% de l'actif net du FCP- Tunisian Prudence Fund.

Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif , tel que modifié et complété par les textes subséquents

Tunis, le 15 Mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

ARC- AUDIT REVISION CONSEIL

Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
AC1	Portefeuille-titres	1 944 143	2 057 202
a-	Actions et droits rattachés	497 431	548 412
b-	Titres OPCVM	96 245	133
c-	Obligations et valeurs assimilées	1 350 467	988
			1 374 802
AC2	Placements monétaires et disponibilités	685 317	569 907
a-	Placements monétaires	356 136	551 086
b-	Disponibilités	329 181	18 821
AC3	Créances d'exploitation	1 633	-
TOTAL ACTIF		2 631 093	2 627 108
PASSIF			
PA1	Opérateurs créditeurs	9 528	9 696
PA2	Autres créditeurs divers	147	-
TOTAL PASSIF		9 675	9 696
ACTIF NET			
CP1	Capital	2 534 059	2 535 467
CP2	Sommes distribuables	87 359	81 945
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	19	22
b-	Sommes distribuables de l'exercice	87 340	81 923
ACTIF NET		2 621 418	2 617 412
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 631 093	2 627 108

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2015	31/12/2014
PR1- Revenus du portefeuille-titres	5-5	87 433	95 328
a-Dividendes		25 447	20 829
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		61 986	74 499
PR2- Revenus des placements monétaires	5-6	44 539	32 098
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		131 972	127 425
CH1- Charges de gestion des placements	5-7	(27 814)	(27 960)
REVENU NET DES PLACEMENTS		104 158	99 465
CH2- Autres charges	5-8	(11 845)	(11 890)
RESULTAT D'EXPLOITATION		92 313	87 575
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 973)	(5 652)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		87 340	81 923
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 973	5 652
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 226	460
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(66 913)	13 853
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		37 627	101 888

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2015

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	37 627	101 888
a- Résultat d'exploitation	92 313	87 575
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	12 226	460
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(66 913)	13 853
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN2 Distributions de dividendes	(81 926)	(81 010)
AN3 Transactions sur le capital	48 306	(459 044)
a- Souscriptions		
- Capital	1 870 500	1 214 800
- Régularisation des sommes non distribuables	(113 052)	(76 416)
- Régularisation des sommes distribuables	19 499	22 763
- Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
- Capital	(1 818 400)	(1 692 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	114 230	100 624
- Régularisation des sommes distribuables	(24 472)	(28 415)
- Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	4 007	(438 167)
AN4 Actif net		
a- - En début d'exercice	2 617 411	3 055 578
b- - En fin d'exercice	2 621 418	2 617 411
AN5 Nombre de parts		
a- - En début d'exercice	26 756	31 532
b- - En fin d'exercice	27 277	26 756
Valeur liquidative	96,104	97,825
AN6 Taux de rendement	1,37%	3,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

2- REGIME FISCAL

Les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

3- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/15 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

4.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date de clôture cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires »

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste « AC 1-Portefeuille-titres ». A la date de clôture, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA 2-Autres créateurs divers » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2-Autres charges ».

5- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à 1 944 143 et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions et droits rattachés		594 478	497 431	18,98%
OFFICE PLAST AA	4 257	9 493	18 663	0,712%
SOTRAPIL	6 274	53 034	54 960	2,097%
ARTES	16 500	135 120	99 429	3,793%
CARTHAGE CEMENT	59 416	137 398	79 202	3,021%
HANNIBAL LEASE	11 725	111 388	97 540	3,721%
HEXABYTE	1 569	14 031	10 211	0,390%
WIFAK	3	17	21	0,001%
SOTUMAG	30 171	61 882	60 010	2,289%
CELLCOM	9 270	72 115	77 395	2,952%
Obligations et valeurs assimilées		1 300 600	1 350 467	51,51%
BTA 7% 02-15	400	384 600	399 307	15,232%
EO ATL 2013-1 6,25% 7 ans	2 400	240 000	249 061	9,501%
EO TUNISIE LEASING 2015-1 150522	2 500	250 000	259 909	9,915%
EO CIL 2012-2 6,5% 5 ans	3 000	180 000	188 027	7,173%
EO SERVICOM 2012 6,9% 5 ans	1 000	60 000	62 579	2,387%
EO SERVICOM 2012 6,9% 5 ans	1 800	108 000	112 642	4,297%
EO UNIFACTOR 2013 7% 5 ans	1 300	78 000	78 943	3,011%
Titres OPCVM		99 040	96 245	3,67%
UGFS BONDS FUND	1 266	12 749	12 837	0,490%
FCP UGFS ISLAMIC FUND	100	10 000	8 810	0,336%
FCP VIVEO Nouvelles introduites	643	76 290	74 598	2,846%
TOTAL		1 994 118	1 944 143	74,16%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Coupons nets	+/- values latentes	Valeur au 31 décembre	+/- values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	2 112 561	55 994	-	(111 353)	2 057 202	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>						
Actions cotées	639 545				639 545	
BTA	384 600		6 523		391 123	
Obligations de sociétés	250 000				250 000	
Titres OPCVM	226 872				226 872	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>						
Actions cotées	(684 334)				(684 334)	(45 051)
Obligations de sociétés	(172 000)				(172 000)	
BTA	(500 736)				(500 736)	(20 736)
Titres OPCVM	(262 390)				(262 390)	(1 126)
<u>Variation des plus ou moins values latentes</u>						
Actions cotées				(6 192)	(6 192)	
Bons de trésor assimilables				20 642	20 642	
Titres OPCVM				(2 225)	(2 225)	
<u>Variation des intérêts courus</u>						
		(13 364)			(13 364)	
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	1 994 118	42 630	6 523	(99 127)	1 944 143	(66 913)

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

	31/12/2015	31/12/2014
Placements monétaires	356 136	551 086
Disponibilités	329 181	18 821
TOTAL	685 317	569 907

(1)

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2015 à 685 317 DT, se détaille ainsi :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Placements monétaires		350 433	356 136	13,586%
Billet de trésorerie		99 457	99 475	3,795%
BT SERVICOM - 1 mois à 8,2% - Ech : 30-01-2016	1	99 457	99 475	3,795%
Pension livrée		250 976	256 661	9,791%
PL Attijari Bank - 6 mois à 5.4% - Ech : 01-02-2016		250 976	256 661	9,791%
Disponibilités		329 181	329 181	12,557%
Banque		329 181	329 181	12,557%
TOTAL		679 614	685 317	26,143%

Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	8 757	8 905
Compte du Dépositaire (BIAT)	771	791
	<u>9 528</u>	<u>9 696</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération de gestion	5 783	5 931
Charges administratives	2 974	2 974
	<u>8 757</u>	<u>8 905</u>

Note 5-4 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2014	2 535 467
Montant	2 535 467
Nombre de parts émises	26 756
Nombre de copropriétaires	11
Souscriptions réalisées	1 870 500
Montant en nominal	1 870 500
Nombre de parts émises	18 705
Nombre de copropriétaires nouveaux	4
Rachats effectués	1 818 400
Montant en nominal	1 818 400
Nombre de parts émises	18 184
Nombre de copropriétaires sortants	3
Autres mouvements	(53 508)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 226
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(66 913)
Régularisation des sommes non distribuables	1 178
Droits de sortie	-
Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/12/2015	2 534 059
Montant	2 534 059
Nombre de parts	27 277
Nombre de copropriétaires	12

Note 5-5 : Revenus du portefeuille -titres :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des actions	22 243	19 372
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	61 986	74 499
Revenus des titres OPCVM	3 205	1 457
TOTAL	<u>87 433</u>	<u>95 328</u>

Note 5-6 : Revenus des placements monétaires :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des pensions livrées	5 685	-
Revenus des billets de trésorerie	17 491	16 920
Revenus du compte de dépôt	21 363	15 177
TOTAL	<u>44 539</u>	<u>32 098</u>

Note 5-7 : Charges de gestion des placements

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	24 541	24 671
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 272	3 289
TOTAL	<u>27 814</u>	<u>27 960</u>

Note 5-8 : Autres charges

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Frais Administratifs	11 800	11 800
Autres charges	45	90
TOTAL	<u>11 845</u>	<u>11 890</u>

6- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6.1- Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des placements	4,838	4,763	3,938	4,643
Charges de gestion des placements	(1,020)	(1,045)	(0,976)	(1,287)
Revenus net des placements	3,819	3,717	2,962	3,356
Autres charges	(0,434)	(0,444)	(0,377)	(0,374)
Résultat d'exploitation (1)	3,384	3,273	2,585	2,982
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,182)	(0,211)	(0,015)	(1,437)
Sommes distribuables de l'exercice	3,202	3,062	2,570	1,545
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,448	0,017	0,636	(4,151)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(2,453)	0,518	(0,982)	(1,104)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	(0,047)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(2,005)	0,535	(0,346)	(5,302)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,379	3,808	2,239	(2,320)
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,005)	0,535	(0,346)	(5,302)
Régularisation du résultat non distribuable	0,143	(0,107)	(0,075)	0,057
Sommes non distribuables de l'exercice	(1,862)	0,428	(0,421)	(5,245)
Distribution de dividendes	3,062	2,569	1,545	0,000
Valeur liquidative	96,104	97,825	96,904	96,300
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,06%	1,07%	1,00%	1,34%
Autres charges / actif net moyen	0,45%	0,46%	0,39%	0,39%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,33%	3,14%	2,64%	1,60%

6.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le FCP TPF prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année, calculés quotidiennement et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 36 341 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Commission de gestion	24 541	24 671
Frais administratifs	<u>11 800</u>	<u>11 800</u>
	<u>36 341</u>	<u>36 471</u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le FCP TPF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice s'élève à 3 272 DT TTC.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Mars 2016 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2016, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 21 561 248 dinars et un résultat net de la période de 135 423 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Mars 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

❖ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 23,84% de l'actif au 31 mars 2016. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, 26 Mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

Arrêté au 31/03/2016 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	16 234 314,806	1 091 842,660	1 069 583,099
	a- Actions, et droits rattachés		0,000	426 722,956	0,000
	b- Obligations et valeurs assimilées		16 234 314,806	665 119,704	1 069 583,099
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	5 287 547,216	333 874,196	285 977,855
	a- Placements monétaires		148 301,264	142 447,768	146 790,428
	b- Disponibilités		5 139 245,952	191 426,428	139 187,427
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	39 386,220	100,274	1 353,206
TOTAL ACTIF			21 561 248,242	1 425 817,130	1 356 914,160
<u>PASSIF</u>			<u>60 175,527</u>	<u>19 696,572</u>	<u>30 224,401</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	41 000,831	3 161,221	8 207,430
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	19 174,696	16 535,351	22 016,971
<u>ACTIF NET</u>			<u>21 501 072,715</u>	<u>1 406 120,558</u>	<u>1 326 689,759</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	21 327 102,010	1 397 640,556	1 319 886,256
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.8	<u>173 970,705</u>	<u>8 480,002</u>	<u>6 803,503</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	10 001,217	8,045
	b- Sommes capitalisables de l'exercice en cours		173 970,705	-1 521,215	6 795,458
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS			21 561 248,242	1 425 817,130	1 356 914,160

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2016 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
PR 1				
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>125 619,800</u>	<u>7 835,181</u>	<u>44 233,451</u>
Dividendes		0,000	0,000	11 780,890
Revenus des obligations et valeurs assimilées		125 619,800	7 835,181	32 452,561
PR 2				
<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>49 321,658</u>	<u>1 307,671</u>	<u>5 650,331</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>174 941,458</u>	<u>9 142,852</u>	<u>49 883,782</u>
CH 1				
<u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-34 141,714</u>	<u>-3 166,221</u>	<u>-12 441,121</u>
Revenu net des placements		<u>140 799,744</u>	<u>5 976,631</u>	<u>37 442,661</u>
CH 2				
<u>Autres charges</u>	3.10	<u>-9 799,801</u>	<u>-7 499,697</u>	<u>-30 649,054</u>
Résultat d'exploitation		<u>130 999,943</u>	<u>-1 523,066</u>	<u>6 793,607</u>
PR 4				
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>42 970,762</u>	<u>1,851</u>	<u>1,851</u>
Sommes capitalisables de la période		<u>173 970,705</u>	<u>-1 521,215</u>	<u>6 795,458</u>
PR 4				
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-42 970,762</u>	<u>-1,851</u>	<u>-1,851</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>3 596,000</u>	<u>-55 673,728</u>	<u>-4 580,147</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>2 538,680</u>	<u>7 195,954</u>	<u>-119 754,663</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-1 712,030</u>	<u>-412,643</u>	<u>-2 309,907</u>
Résultat net de la période		<u>135 422,593</u>	<u>-50 413,483</u>	<u>-119 851,110</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2016 en (DT)

Libellé	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>135 422,593</u>	<u>-50 413,483</u>	<u>-119 851,110</u>
a- Résultat d'exploitation	130 999,943	-1 523,066	6 793,607
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 596,000	-55 673,728	-4 580,147
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 538,680	7 195,954	-119 754,663
d- Frais de négociation de titres	-1 712,030	-412,643	-2 309,907
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-9 993,172</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>20 038 960,363</u>	<u>-3 573,180</u>	<u>-3 573,180</u>
a- Souscriptions	27 777 465,643	0,000	0,000
- Capital	30 134 800,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-2 357 334,357	0,000	0,000
b- Rachats	7 738 505,280	3 573,180	3 573,180
- Capital	8 365 100,000	3 600,000	3 600,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	-49,901	-49,901
- Régularisation des sommes capitalisables	-626 594,720	23,081	23,081
VARIATION DE L'ACTIF NET	20 174 382,956	-53 986,663	-133 417,462
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	1 326 689,759	1 460 107,221	1 460 107,221
b- En fin de période	21 501 072,715	1 406 120,558	1 326 689,759
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	14 441	14 477	14 477
b- En fin de période	232 138	14 441	14 441
VALEUR LIQUIDATIVE	92,621	97,370	91,869
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,29%	-14,02%	-8,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives à la date du 31/03/2016.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2016 d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% l'Actif
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>6 910 255,000</u>	<u>6 947 094,167</u>	<u>32,22%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	20 000,000	20 707,794	0,10%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	400	24 000,000	24 477,377	0,11%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	50 000,000	52 865,574	0,25%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	40 000,000	40 636,066	0,19%
BNASUB09	1 700	101 966,000	106 298,719	0,49%
BTK09 CAT(A)	1 000	14 289,000	14 344,833	0,07%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	2 000 000,000	2 000 000,000	9,28%
CIL2013/1-A 7%	400	24 000,000	24 429,639	0,11%
CIL2015-1 T 7.65	300	30 000,000	31 459,770	0,15%
HL 2015-2 A7.65%	19 660	1 966 000,000	1 967 318,567	9,12%
TLS2015-2	5 000	500 000,000	502 301,369	2,33%
TLS2016-1	15 000	1 500 000,000	1 500 000,000	6,96%
UBCI 2013	800	80 000,000	83 638,557	0,39%
UIB SUB 2015	600	60 000,000	62 795,017	0,29%
UNIFACTOR 2015-A	5 000	500 000,000	502 931,147	2,33%
Intérêts intercalaires CIL 2016-1			5 245,902	0,02%
Intérêts intercalaires TLS2016-1			7 643,836	0,04%
<u>Emprunts Etat</u>		<u>9 052 472,000</u>	<u>9 287 220,639</u>	<u>43,07%</u>
BTA072017	700	699 580,000	727 257,197	3,37%
BTA082022	50	47 700,000	49 230,939	0,23%
BTA-10-2026	8 560	8 305 192,000	8 510 732,503	39,47%
TOTAL		15 962 727,000	16 234 314,806	75,29%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>Revenus des Actions</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>11 780,890</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>125 619,800</u>	<u>7 835,181</u>	<u>32 452,561</u>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	71 906,915	4 451,951	6 245,269
Revenus des obligations privées	53 712,885	3 383,230	26 207,292
TOTAL	125 619,800	7 835,181	44 233,451

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2016 à 5 287 547,216 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Placements monétaires	(1)	148 301,264	142 447,768	146 790,428
Disponibilités	(2)	5 139 245,952	191 426,428	139 187,427
Total		5 287 547,216	333 874,196	285 977,855

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2016	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	150	31/03/2015	142 432,558	148 301,264	0,69%
Total placement BTCT			142 432,558	148 301,264	0,69%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Dépôts à terme	5 000 000,000	0,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	22 618,412	0,000	0,000
Intérêts courus/DAV (POT)	12 930,283	0,000	0,000
Avoirs en banque	103 697,257	191 426,428	139 187,427
Total	5 139 245,952	191 426,428	139 187,427

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 510,836	1 307,671	5 650,331
Intérêts des certificats de dépôts	12 262,127	0,000	0,000
Intérêts des dépôts à terme	35 548,695	0,000	0,000
TOTAL	49 321,658	1 307,671	5 650,331

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs:

	Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
AC 4	Autres Actifs	39 386,220	100,274	1 353,206
	RS sur BTA	39 386,220	100,274	1 353,206

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
PA 1	Opérateurs créditeurs	41 000,831	3 161,221	8 207,430
	Frais de gestionnaire	15 174,593	474,934	454,747
	Frais de dépositaire	5 173,188	349,107	1 379,660
	Frais des distributeurs	20 653,050	2 337,180	6 373,023

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
PA 2	Autres créditeurs divers	19 174,696	16 535,351	22 016,971
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	336,000	0,000
	Redevance CMF	1 998,835	119,856	112,700
	Charges payées sur exercice en cours	17 175,861	16 079,495	21 904,271

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2015	
* Montant en nominal	1 444 100
* Nombre de titres	14 441
* Nombre d'actionnaires	11
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	30 134 800
* Nombre de titres émis	301 348
Rachats effectués	
* Montant en nominal	8 365 100
* Nombre de titres rachetés	83 651
Capital au 31/03/2016	
* Montant en nominal	23 213 800
* Nombre de titres	232 138
* Nombre d'actionnaires	184

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 s'élève à 20 174 382,956 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/03/2016 est de 232 138 contre 14 441 au 31/12/2015.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2015</u>	<u>1 319 886,256</u>	<u>1 319 886,256</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>30 134 800,000</u>	<u>30 134 800,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>- 8 365 100,000</u>	<u>- 8 365 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>- 1 762 484,246</u>	<u>- 1 588 513,541</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	3 596,000	3 596,000
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2 538,680	2 538,680
- Frais de négociation de titres	- 1 712,030	- 1 712,030
- Régularisation sommes capitalisables	- 1 876 272,699	- 1 876 272,699
- Résultat de l'exercice antérieur	6 803,503	6 803,503
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	102 562,300	102 562,300
- Sommes capitalisables		173 970,705
<u>Montant fin de période au 31/03/2016</u>	<u>21 327 102,010</u>	<u>21 501 072,715</u>

3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/03/2016 s'élèvent à 173 970,705 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	10 001,217	8,045
Résultat d'exploitation	130 999,943	-1 523,066	6 793,607
Régularisation du résultat d'exploitation	42 970,762	1,851	1,851
<u>Total</u>	<u>173 970,705</u>	<u>8 480,002</u>	<u>6 803,503</u>

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>34 141,714</u>	<u>3 166,221</u>	<u>12 441,121</u>
Rémunération du gestionnaire	15 174,093	474,934	1 866,172
Rémunération du dépositaire	3 793,528	351,807	1 382,360
Rémunération des distributeurs	15 174,093	2 339,480	9 192,589

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
CH 2 Autres charges	9 799,801	7 499,697	30 649,054
Redevance CMF	3 793,528	351,807	1 382,360
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	278,029
Abonnement des charges budgétisées	6 006,273	7 147,890	28 988,665

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Abonnement des charges budgétisées	6 006,273	7 147,890	28 988,665
Taxes	56,373	119,410	733,848
Frais bancaires	28,228	21,504	87,212
Publication BO CMF	485,284	185,721	753,600
Honoraires CAC	1 670,944	1 657,233	6 721,000
Frais AGO et publication	667,171	1 650,408	4 889,502
Jetons de présence	2 983,607	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	0,000	493,151	2 000,000
Autres	114,666	61,560	1 803,503

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 mars 2016 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2016, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 193 687 115 dinars et un bénéfice net de la période de 1 931 722 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 mars 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'Union Alyssa Sicav Financière a employé au 31 mars 2016, 81,21% de son actif en valeurs mobilières, dépassant ainsi la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, 28 Avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/03/2016 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	157 296 478,577	153 005 280,188	164 686 953,456
	a- Obligations et valeurs assimilées		156 245 343,727	153 005 280,188	164 686 953,456
	b- Titres OPCVM		1 051 134,850	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	36 367 824,896	59 589 267,544	50 704 580,362
	a- Placements monétaires		17 288 549,137	21 641 631,816	8 262 853,629
	b- Disponibilités		19 079 275,759	37 947 635,728	42 441 726,733
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	22 811,178	62 739,038	22 811,178
	TOTAL ACTIF		193 687 114,651	212 657 286,770	215 414 344,996
	<u>PASSIF</u>		1 832 794,591	463 456,177	1 510 921,149
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	1 795 859,453	418 204,463	1 468 134,829
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	36 935,138	45 251,714	42 786,320
	<u>ACTIF NET</u>		191 854 320,060	212 193 830,593	213 903 423,847
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	183 266 340,211	202 865 194,670	206 165 949,579
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	8 587 979,849	9 328 635,923	7 737 474,268
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		6 874 765,149	7 444 191,357	1 736,005
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 713 214,700	1 884 444,566	7 735 738,263
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		193 687 114,651	212 657 286,770	215 414 344,996

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2016 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>1 962 207,141</u>	<u>1 774 560,430</u>	<u>7 328 039,595</u>
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 962 207,141	1 774 560,430	7 328 039,595
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>345 630,435</u>	<u>598 858,674</u>	<u>2 391 288,679</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>2 307 837,576</u>	<u>2 373 419,104</u>	<u>9 719 328,274</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-407 728,129</u>	<u>-418 209,065</u>	<u>-1 705 412,588</u>
	<u>Revenu net des placements</u>		<u>1 900 109,447</u>	<u>1 955 210,039</u>	<u>8 013 915,686</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.10	-61 472,060	-64 029,598	-260 843,393
	<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>1 838 637,387</u>	<u>1 891 180,441</u>	<u>7 753 072,293</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-125 422,687	-6 735,875	-17 334,030
	<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>1 713 214,700</u>	<u>1 884 444,566</u>	<u>7 735 738,263</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		125 422,687	6 735,875	17 334,030
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-186 724,890	432 869,926*	495 293,926
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		280 422,048	-393 338,926*	-311 838,926
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-612,998	0,000	-81,875
	<u>Résultat net de la période</u>		<u>1 931 721,547</u>	<u>1 930 711,441</u>	<u>7 936 445,418</u>

*Chiffres reclassés CF (note 3.7)

VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2016 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 931 721,547</u>	<u>1 930 711,441</u>	<u>7 936 445,418</u>
a- Résultat d'exploitation	1 838 637,387	1 891 180,441	7 753 072,293
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-186 724,890	432 869,926*	495 293,926
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	280 422,048	-393 338,926*	-311 838,926
d- Frais de négociation de titres	-612,998	0,000	-81,875
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-6 943 297,704</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-23 980 825,334</u>	<u>953 305,314</u>	<u>3 600 462,295</u>
a- Souscriptions	30 169 828,718	28 415 607,110	157 317 215,814
- Capital	29 289 600,000	27 629 700,000	154 668 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-331 126,672	-339 644,817	-1 850 088,719
- Régularisation des sommes distribuables	1 211 355,390	1 125 551,927	4 499 004,533
b- Rachats	54 150 654,052	27 462 301,796	153 716 753,519
- Capital	52 543 900,000	26 691 900,000	150 533 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-592 733,144	-327 892,326	-1 798 349,012
- Régularisation des sommes distribuables	2 199 487,196	1 098 294,122	4 981 502,531
VARIATION DE L'ACTIF NET	-22 049 103,787	2 884 016,755	4 593 610,009
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	213 903 423,847	209 309 813,838	209 309 813,838
b- En fin de période	191 854 320,060	212 193 830,593	213 903 423,847
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	2 085 634	2 044 287	2 044 287
b- En fin de période	1 853 091	2 053 665	2 085 634
VALEUR LIQUIDATIVE	103,532	103,324	102,560
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,81%	3,71%	3,71%

*Chiffres reclassés CF (note 3.7)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31/03/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives à la date du 31/03/2016.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT, et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2016 d'obligations, de bons de trésor assimilables et des titres OPCVM.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
BTA	(1)	84 760 249,004	88 811 891,268	92 613 639,981
Obligations émises par l'Etat	(2)	3 115 740,984	3 115 249,315	3 079 042,623
Obligations des Sociétés	(2)	68 369 353,739	61 078 139,605	68 994 270,852
Titres OPCVM	(3)	1 051 134,850	0,000	0,000
Total		157 296 478,577	153 005 280,188	164 686 953,456

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'Actif
BTA		82 046 135,582	84 760 249,004	43,76%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 072 587,224	2,62%
BTA032019	2 000	1 940 400,000	1 981 637,054	1,02%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 923 505,891	4,09%
BTA072017	6 670	6 721 168,626	6 938 788,344	3,58%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 277 608,613	16,66%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	21 172 811,979	10,93%
BTA-10-2026	9 440	9 163 408,000	9 393 309,899	4,85%

(2) Obligations :

Libellé	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		3 000 000,000	3 115 740,984	1,61%
EMPRUNT NAT2014	30 000	3 000 000,000	3 115 740,984	1,61%
Obligations des Sociétés		66 639 675,000	68 369 353,739	35,30%
AIL 2012-1	10 000	400 000,000	416 891,803	0,22%
AIL 2014-1	30 000	2 400 000,000	2 493 822,950	1,29%
AIL 2015-1	15 000	1 500 000,000	1 559 945,902	0,81%
AMENBANK ES2009	30 000	1 799 400,000	1 838 841,274	0,95%
AMENBANK2006	15 000	150 000,000	151 158,270	0,08%
AMENBANK2008(B)	20 000	1 300 000,000	1 362 854,645	0,70%
AMENBANKES2011-1	10 000	600 000,000	614 880,000	0,32%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 199 700,000	1 230 325,915	0,64%
ATBSUB09 LIGA1	19 000	380 000,000	393 448,075	0,20%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	1 000 000,000	1 037 121,913	0,54%
ATL 2008 (ES)	4 050	243 000,000	251 328,394	0,13%
ATL 2010-2	20 000	800 000,000	808 944,262	0,42%
ATL 2011 TF	10 000	600 000,000	604 016,394	0,31%
ATL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 051 278,689	0,54%
ATL2009/2	17 000	340 000,000	347 452,131	0,18%

ATTIJARI BANK SUB 2015	60 000	6 000 000,000	6 149 455,738	3,17%
ATTIJARI BANK 10	50 000	1 428 500,000	1 441 670,536	0,74%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 700	1 242 000,000	1 266 704,262	0,65%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	1 600 000,000	1 675 792,787	0,87%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 114 622,951	1,09%
ATTIJARI LEASE 2015-2	28 000	2 880 000,000	2 927 502,688	1,51%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	1 600 000,000	1 625 442,623	0,84%
BH 2009CATB	50 000	3 460 000,000	3 496 876,415	1,81%
BNASUB09	23 300	1 397 534,000	1 456 917,740	0,75%
BTE 2009	20 000	800 000,000	818 268,853	0,42%
BTE 2010	10 000	500 000,000	511 195,629	0,26%
BTE 2010 V	10 000	500 000,000	511 427,077	0,26%
BTK09 CAT(A)	19 000	271 491,000	272 551,818	0,14%
BTK09 CAT(B)	15 000	600 000,000	602 436,230	0,31%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	571 450,000	582 230,732	0,30%
BTK2014-1CAT(A)	40 000	3 200 000,000	3 255 522,623	1,68%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	500 000,000	500 000,000	0,26%
CIL2013/1-A 7%	20 000	1 197 000,000	1 218 481,966	0,63%
CIL2014-2 7.6%	15 000	1 200 000,000	1 212 558,689	0,63%
CIL2015-1 T 7.65	15 000	1 500 000,000	1 572 988,525	0,81%
CIL2015-2 T 7.65	15 000	1 500 000,000	1 538 626,230	0,79%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	1 000 000,000	1 000 670,685	0,52%
STB2010-1	46 000	1 840 000,000	1 841 926,405	0,95%
TL SUB 2013/A 7.35	20 000	1 200 000,000	1 210 796,066	0,63%
TLS2011-1	20 000	400 000,000	414 880,874	0,21%
TLS2011-2	10 000	200 000,000	204 031,694	0,11%
TLS2011-3	10 000	200 000,000	201 611,147	0,10%
TLS2012-1	10 000	400 000,000	416 561,311	0,22%
TLS2014-1	20 000	1 600 000,000	1 685 361,311	0,87%
TLS2014-2	20 000	1 600 000,000	1 628 516,722	0,84%
TLS2015-2	25 000	2 500 000,000	2 511 506,850	1,30%
TLS2016-1	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	0,52%
UBCI 2013	20 400	2 040 000,000	2 132 783,212	1,10%
UIB SUB 2015	30 000	3 000 000,000	3 139 750,820	1,62%
UIB2009-1 CAT A	20 000	800 000,000	823 868,853	0,43%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 199 600,000	1 237 095,694	0,64%
Intérêt intercalaires CIL 2016-1		0,000	1 311,475	0,00%
Intérêt intercalaires TLS2016-1		0,000	5 095,891	0,00%

(3) Titres OPCVM :

Libellé	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'Actif
Titres OPCVM		1 043 948,777	1 051 134,850	0,54%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	11 350	1 043 948,777	1 051 134,850	0,54%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
Revenus des obligations			
- Intérêts	923 108,604	797 649,723	3 374 496,087
Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le marché financier			
- Intérêts	1 039 098,537	976 910,707	3 953 543,508
TOTAL	1 962 207,141	1 774 560,430	7 328 039,595

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2016 à 36 367 824,896 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Placements monétaires	(1)	17 288 549,137	21 641 631,816	8 262 853,629
Disponibilités	(2)	19 079 275,759	37 947 635,728	42 441 726,733
Total		36 367 824,896	59 589 267,544	50 704 580,362

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2016	% de l'Actif
UBCI	4,22%	20 jours	17/03/2016	1 996 257,663	1 999 062,772	1,03%
UBCI	4,22%	20 jours	18/03/2016	998 128,831	999 437,729	0,52%
UBCI	4,22%	20 jours	25/03/2016	1 996 257,663	1 997 565,488	1,03%
UBCI	4,22%	20 jours	28/03/2016	1 996 257,663	1 997 004,729	1,03%
UBCI	4,22%	20 jours	29/03/2016	2 994 386,494	2 995 226,845	1,55%
UBCI	4,22%	20 jours	31/03/2016	3 493 450,909	3 493 777,636	1,80%
Total placement certificats de dépôt				13 474 739,223	13 482 075,199	6,96%

b- Bons de trésor à court terme

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2016	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	3 850	31/03/15	3 656 100,400	3 806 473,938	1,97%
Total placement BTCT			3 656 100,400	3 806 473,938	1,97%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Dépôts à terme	11 000 000,000	32 500 000,000	28 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	31 582,029	224 715,616	173 931,069
Intérêts courus/DAV (POT)	80 079,842	56 055,059	61 887,140
Avoirs en banque	7 967 613,888	5 166 865,053	14 205 908,524
Total	19 079 275,759	37 947 635,728	42 441 726,733

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Intérêts des bons de trésor à court terme	38 709,567	30 547,184	141 821,402
Intérêts des certificats de dépôt	86 788,241	146 117,203	623 654,826
Intérêts sur les avoires bancaires	220 132,627	422 194,287	1 625 812,451
TOTAL	345 630,435	598 858,674	2 391 288,679

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres actifs:

	Libellé	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
AC4	Autres Actifs	22 811,178	62 739,038	22 811,178
	RS sur achats BTA	22 811,178	62 739,038	22 811,178

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
PA 1	Opérateurs créditeurs	1 795 859,453	418 204,463	1 468 134,829
	Frais de gestionnaire	53 514,818	54 889,942	57 244,217
	Frais de dépositaire	264 139,902	52 273,438	213 173,883
	Frais des distributeurs	1 478 204,733	311 041,083	1 197 716,729

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
PA 2	Autres créditeurs divers	36 935,138	45 251,714	42 786,320
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	7 923,356	0,000
	Redevance CMF	16 609,146	18 104,941	18 500,928
	Charges payées sur exercice en cours	20 325,992	19 223,417	24 285,392

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2015	
* Montant en nominal	208 563 400
* Nombre de titres	2 085 634
* Nombre d'actionnaires	2 078
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	29 289 600
* Nombre de titres émis	292 896
Rachats effectués	
* Montant en nominal	52 543 900
* Nombre de titres rachetés	525 439
Capital au 31/03/2016	
* Montant en nominal	185 309 100
* Nombre de titres	1 853 091
* Nombre d'actionnaires	1 892

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 s'élève à -22 049 103,787 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2016 est de 1 853 091 contre 2 085 634 au 31/12/2015.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2015	206 165 949,579	206 165 949,579
Souscriptions de la période	29 289 600,000	29 289 600,000
Rachats de la période	-52 543 900,000	-52 543 900,000
Autres mouvements	354 690,632	8 942 670,481
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-186 724,890	-186 724,890
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	280 422,048	280 422,048
- Frais de négociations de titres	-612,998	-612,998
- Régularisation des sommes non distribuables	261 606,472	261 606,472
- Sommes distribuables		8 587 979,849
Montant fin de période au 31/03/2016	183 266 340,211	191 854 320,060

Un retraitement a été effectué pour les rubriques variation des plus ou moins values potentielles sur titres et plus ou moins values réalisées sur cession de titres au 31/03/2015 :

- Une écriture de reclassement d'un montant de 393 338,926 dinars a été effectuée entre les plus ou moins values réalisées sur cession de titres et la variation des plus-moins values potentielles sur titres afin de rectifier l'annulation de l'amortissement de la décote, relative aux 6 325 titres BTA 02 2015 échus le 09/02/2015, comptabilisée indûment en déduction de plus moins-value potentielle sur titres.
- Un montant de -43 902 dinars a été présenté en « plus ou moins values réalisées sur cession de titres » alors qu'il s'agit de variation des plus ou moins values potentielles sur titres.

Ces montants ont été corrigés au 31/12/2015.

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2016 s'élèvent à 8 587 979,849 DT contre 9 328 635.923 DT au 31/03/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Somme distribuables des exercices antérieurs	6 874 765,149	7 444 191,357	1 736,005
Résultat d'exploitation	1 838 637,387	1 891 180,441	7 753 072,293
Régularisation du résultat d'exploitation	-125 422,687	-6 735,875	-17 334,030
Total	8 587 979,849	9 328 635,923	7 737 474,268

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>407 728,129</u>	<u>418 209,065</u>	<u>1 705 412,588</u>
Rémunération du gestionnaire	53 514,318	54 889,942	223 835,416
Rémunération du dépositaire	50 966,019	52 276,138	213 176,583
Rémunération des distributeurs	303 247,792	311 042,985	1 268 400,589

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>61 472,060</u>	<u>64 029,598</u>	<u>260 843,393</u>
Redevance CMF	50 966,019	52 276,138	213 176,583
Abonnement des charges budgétisées	10 506,041	11 753,460	47 666,810

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libelle	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Abonnement des charges budgétisées	10 506,041	11 753,460	47 666,810
Taxes	4 944,848	4 643,828	19 481,931
Frais bancaires	28,975	21,706	88,028
Publication BO CMF	200,332	185,721	753,200
Honoraires CAC	1 671,068	1 657,233	6 721,000
Frais AGO et publications	677,212	1 479,452	6 000,000
Jetons de présence	2 983,606	2 958,904	12 000,000
Autres	0,000	806,616	2 622,651

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.